

Corseul (Côtes-d'Armor)

Val de Gravel

sous la direction de

Romuald Ferrette

Corseul (Côtes-d'Armor) - Le Val de Gravel

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Paul-André Besombes
Richard Delage
Vincent Pommier
Pierre Poilpré

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon,
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr
Janvier 2014

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
18	Arrêté d'autorisation de fouille
19	Projet scientifique

Résultats

23	1	Le cadre de l'intervention
23	1.1	Le contexte géographique
24	1.2	L'environnement archéologique
25	1.3	Problématiques du diagnostic
25	1.4	Le mode opératoire
26	1.5	L'enregistrement des données
27	2	Les résultats
27	2.1	Introduction
28	2.2	Les axes de circulation
31	2.3	Les constructions
31	2.3.1	Le bâtiment 1
34	2.3.2	Le bâtiment 2
35	2.3.3	Des indices d'architectures légères
36	2.4	Fosses et fossés
38	3	Etude du mobilier archéologique
38	3.1	La céramique et l' <i>instrumentum</i>
44	3.2	Les monnaies
46	3.3	Inscription du Val de Gravel
50	4	Synthèse et conclusions
50	4.1	Organisation, état de conservation et datation des vestiges
51	4.2	Intégration des vestiges au sein de la trame viaire antique de Corseul
54	4.3	Conclusion
55		Bibliographie
56		Liste des figures et clichés du rapport

Annexes

59	Inventaire des structures
61	Inventaire du mobilier
62	Inventaire des clichés

The image features two vertical, light blue rectangular bars positioned side-by-side. The text is centered between these two bars.

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes d'Armor (22)

Commune
Corseul

Lieu-dit
Val de Gravel

Codes

Codes INSEE
22048

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X : 1318100
Y : 7266200
Z : entre 79,50 m et 76 m

Référence cadastrale

Commune
Corseul

Année
2012

Section(s)
AB

Parcelle(s)
516, 1061

Propriétaire du terrain

Mairie de Corseul
1 rue du Temple de Mars
22130 Corseul

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de l'opération
2013-247 en date du 11 septembre 2013
Numéro de l'opération INRAP
D 106013

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
2013-247 en date du 12 novembre 2013

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Office public de l'habitat
1, rue de la Violette
22100 Quévert

Surface du projet d'aménagement

2 391m²

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Inrap
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné

Date d'intervention sur le terrain

du 04 au 11 décembre 2013

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique etÉpipaléolithique
- Néolithique
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- âge du Bronze
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Époque médiévale
- haut MoyenÂge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinévez, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Logistique
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de base	Gestion du matériel
Olivier Bréhelin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération

Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Françoise Le Boulanger	Ingénieur d'études	Fouille, relevés et enregistrement
Sébastien Œil de Saleys	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Pierre Poilpré	Technicien de fouille	Relevés épigraphiques
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Etude, synthèse, infographie
Paul-André Besombes, SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier
Pierre Poilpré, Inrap	Technicien de fouille	Etude épigraphique
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques

Notice scientifique

Le diagnostic conduit au Val de Gravel a permis d'aborder un quartier méridional de la ville antique de Corseul, dans un secteur où les connaissances sont encore très lacunaires. L'opération conduite sur une superficie de 2 391 m² (section AB, parcelles 516 et 1061) s'inscrit essentiellement à l'intérieur de l'îlot de Lessard, délimité notamment par la cardine 8 au nord et la chaussée decumane H à l'ouest.

L'intervention a permis de retrouver la rue H, qui semble changer de direction dans la partie méridionale des terrains explorés. Ce changement pourrait s'expliquer par des contraintes topographiques ou par l'amorce de la sortie de la ville. Le principal apport réside dans la découverte d'un axe viaire est-ouest dont le croisement avec la rue H s'opère dans une parcelle contigüe à celles sondées. L'analyse montre que cette nouvelle rue n'est pas secondaire et qu'elle pourrait apparaître assez tôt. Elle remet aussi en question le statut, voire la réalité de la rue 8, observée très ponctuellement. Elle tend enfin à démontrer, grâce aux travaux antérieurs sur la taille des îlots antiques, que le quartier de Lessard serait limité au sud par ce nouvel axe. Ce dernier serait encore utilisé au Bas-Empire et rejoindrait une voie périurbaine tardive qui se superpose à des constructions gallo-romaines. On ajoutera qu'un vaste bâtiment, sans doute une *domus* s'implante au croisement des deux rues abordées lors de l'opération.

Le mobilier céramique et numéraire confirme une occupation remontant aux premières décennies de notre ère et pouvant se prolonger jusqu'au milieu du IV^e siècle.

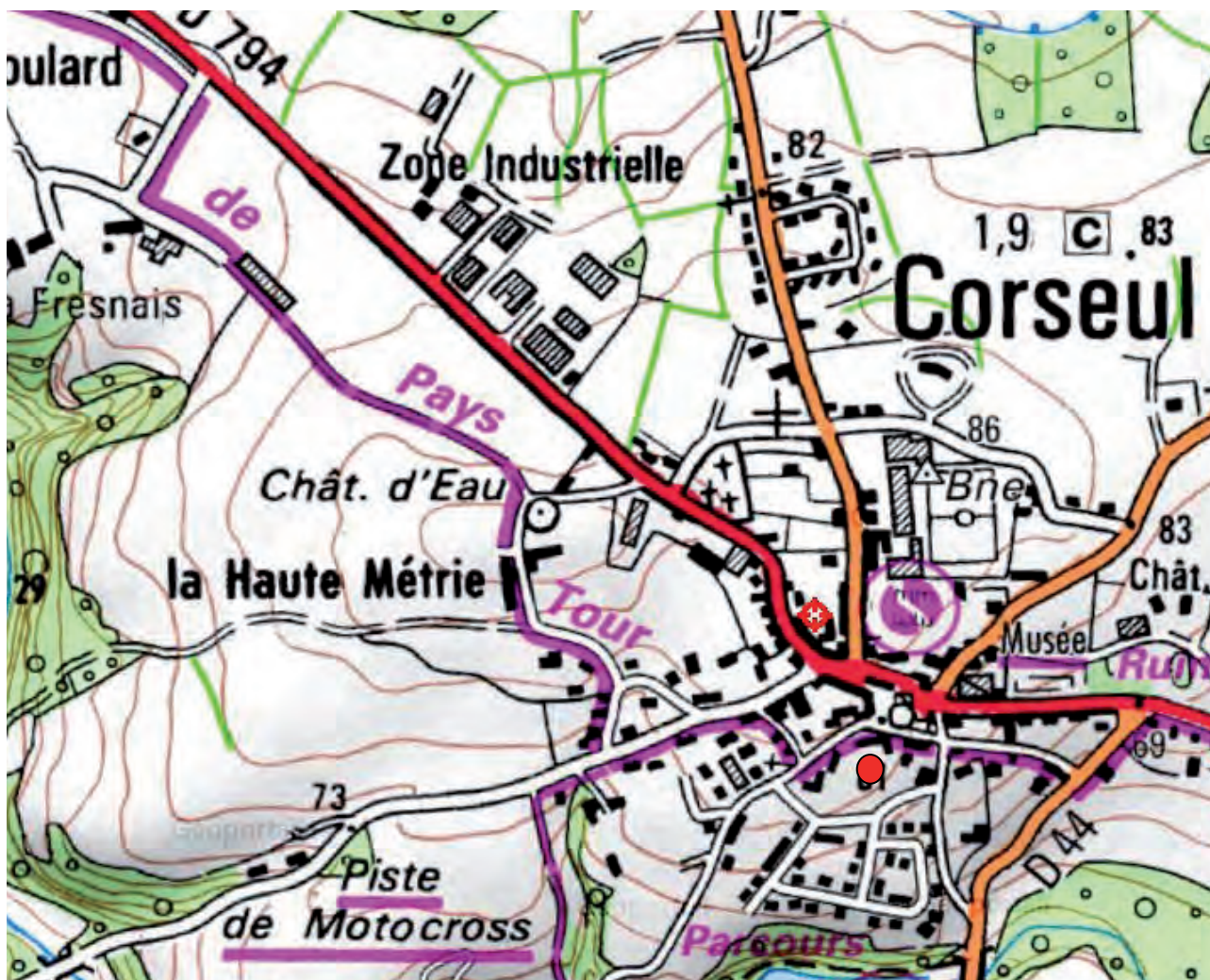
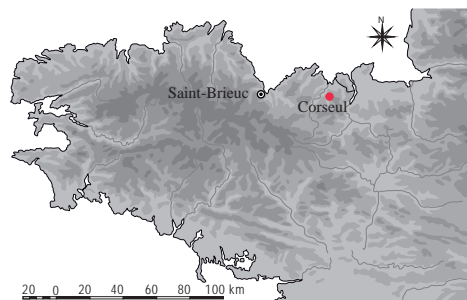
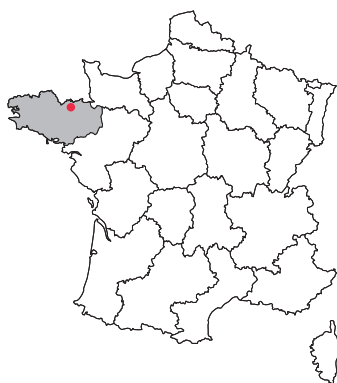
Etat du site

A l'issue de l'opération, les tranchées ont été rebouchées, conformément à la convention. Les vestiges les plus significatifs (murs, rues, empierrement) ont été recouverts par un grillage avertisseur de couleur orangé.

Localisation de l'opération

Bretagne, Côtes-d'Armor
Corseul
Val de Gravel

x : 1318100
y : 7266200
z : 79,50 m



Département :
COTES D ARMOR

Commune :
CORSEUL

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/10/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

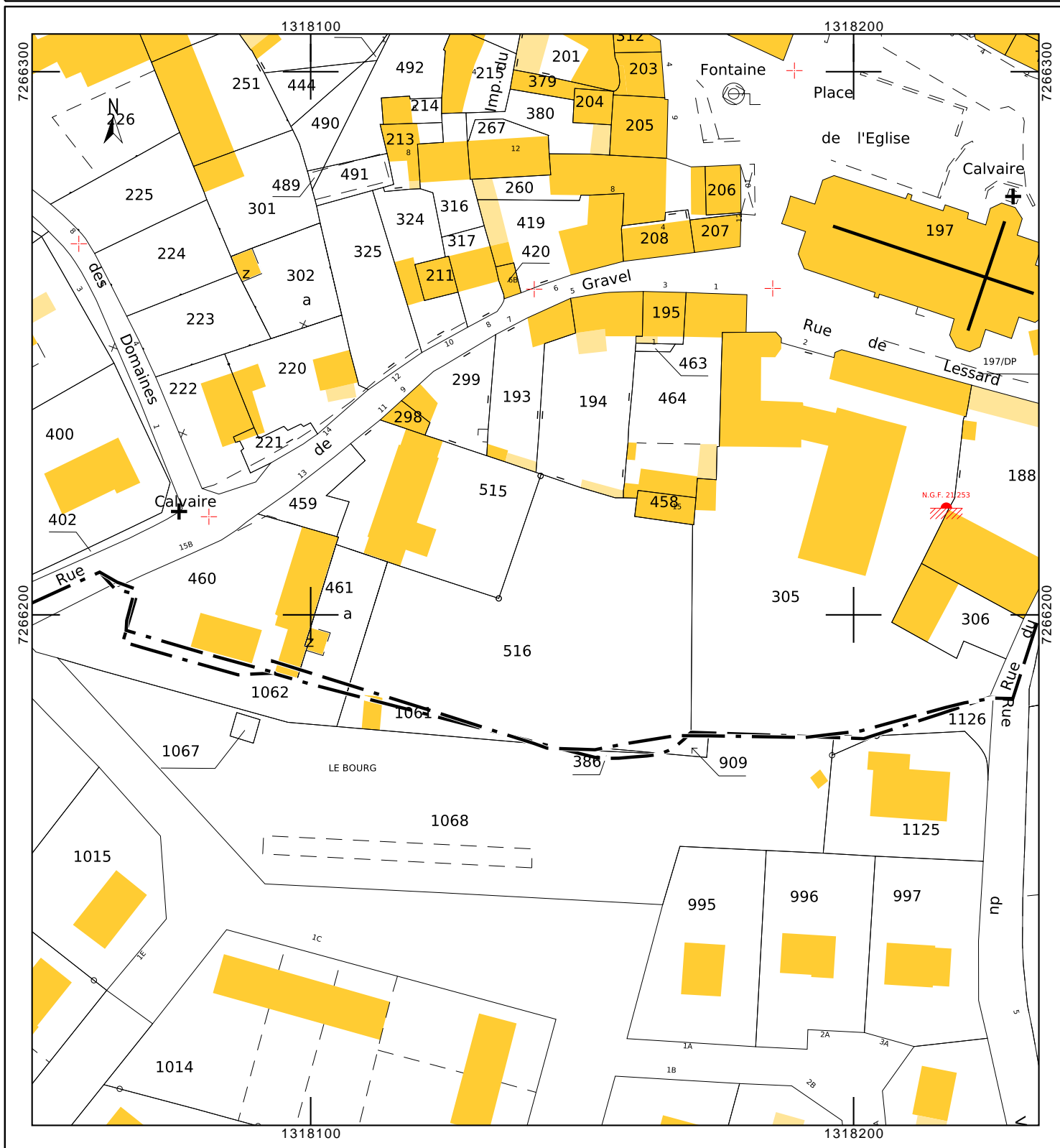
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre des Impôts Foncier
4, rue Salle Gourdière BP 62042 22102
22102 Dinan Cédex
tél. 02 96 87 61 00 -fax 02 96 87 40 19
cdf.dinan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

I.N.R.A.P. G.O.

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2013-247 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU, la demande de permis de construire n°022 048 13 COO27 de l'Office public de l'habitat, représenté par M. Michel Joret, 1, rue de la Violette, 22100 Quevert pour un terrain situé à Corseul, Val de Gravel, ; reçu(e) le 28 août 2013 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet est localisé dans l'emprise d'un quartier sud de la ville antique de Corseul;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : Corseul

Lieu-dit : Val de Gravel

Cadastre : section : AB parcelles : 516
M 1061

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

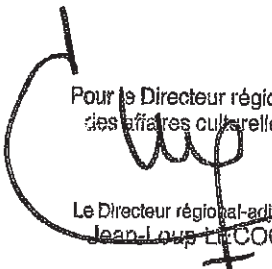
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Office public de l'habitat, représenté par M. Michel Joret, 1, rue de la Violette, 22100 QUEVERT, à la DDTM des Côtes d'Armor, à l'attention de Martine Jouffe, 13, Promenade de Fontaine des Eaux, BP 82035, 22102 Dinan cedex et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le **11 SEP. 2013**

pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles,

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles

Le Directeur régional-adjoint
Jean-Loup Le COQ

destinataires : Office public de l'habitat de Quevert
DDTM des Côtes d'Armor

copie à : mairie de Corseul
Préfecture des Côtes d'Armor



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

Prescriptions de diagnostic archéologique annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2013-247

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

région : Bretagne

département : Côtes d'Armor

commune : CORSEUL

lieu-dit : Val de Gravel

cadastre : section : AB parcelles : 516.
M 1061

propriétaire :

pétitionnaire: l'Office public de l'habitat, représenté par M. Michel Joret, 1, rue de la Violette,
22100 QUEVERT

Emprise du diagnostic archéologique : 2391 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques devront être mis en œuvre: série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au niveau de conservation des vestiges et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le projet de construction d'un bâtiment d'habitations collectives et de deux pavillons locatifs est localisé au sud de la ville antique de Corseul dans un secteur qui a déjà fait l'objet de plusieurs opérations archéologiques préventives (en 1984, à l'emplacement du cabinet médical

à l'est, en 1994, maison Hervé et Val de Gravel au sud-est, en 2003, rue de Gravel). Le secteur concerné par le projet peut ainsi receler des substructions gallo-romaines bien conservées. Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier, de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, non destructeurs pour les vestiges maçonnés, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

Les vestiges seront replacés dans le contexte topographique, archéologique, historique et géographique de la ville de Corseul.

L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation. En raison de la nature des vestiges pressentis, le diagnostic devra être confié à un archéologue spécialiste des milieux urbains antiques.

Fait à Rennes, le 11 SEP. 2013

pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles,


Pour le Directeur régional
des affaires culturelles
Le Directeur régional-adjoint
Jean-Loup LECOQ

Dinan Codi
Habitat

1, rue de la
Violette
B.P. 61017
22101 DINAN
CEDEX

Plans de situation du terrain

PC 1
31.07.2013

Ech:



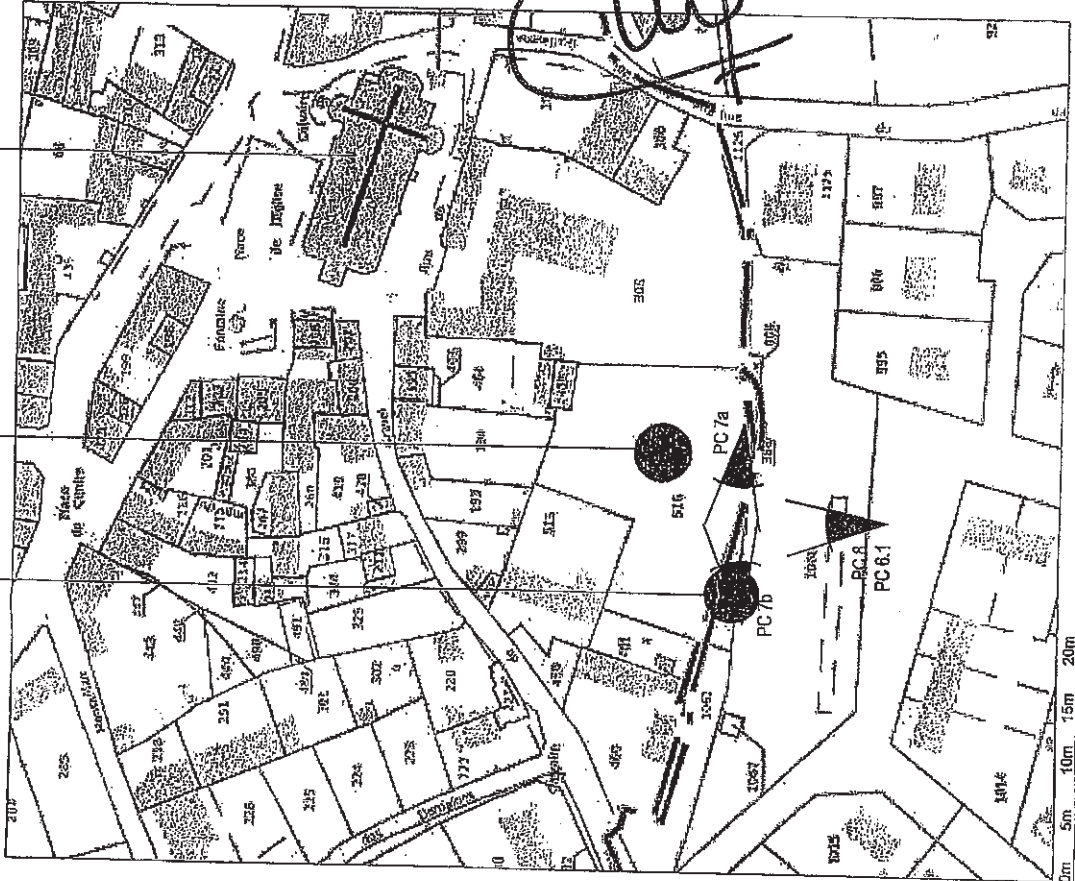
Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2013-247

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles

Le Directeur régional-adjoint
Jean-Loup LECOQ

M 1061 AB 516
141m² 2 250m²

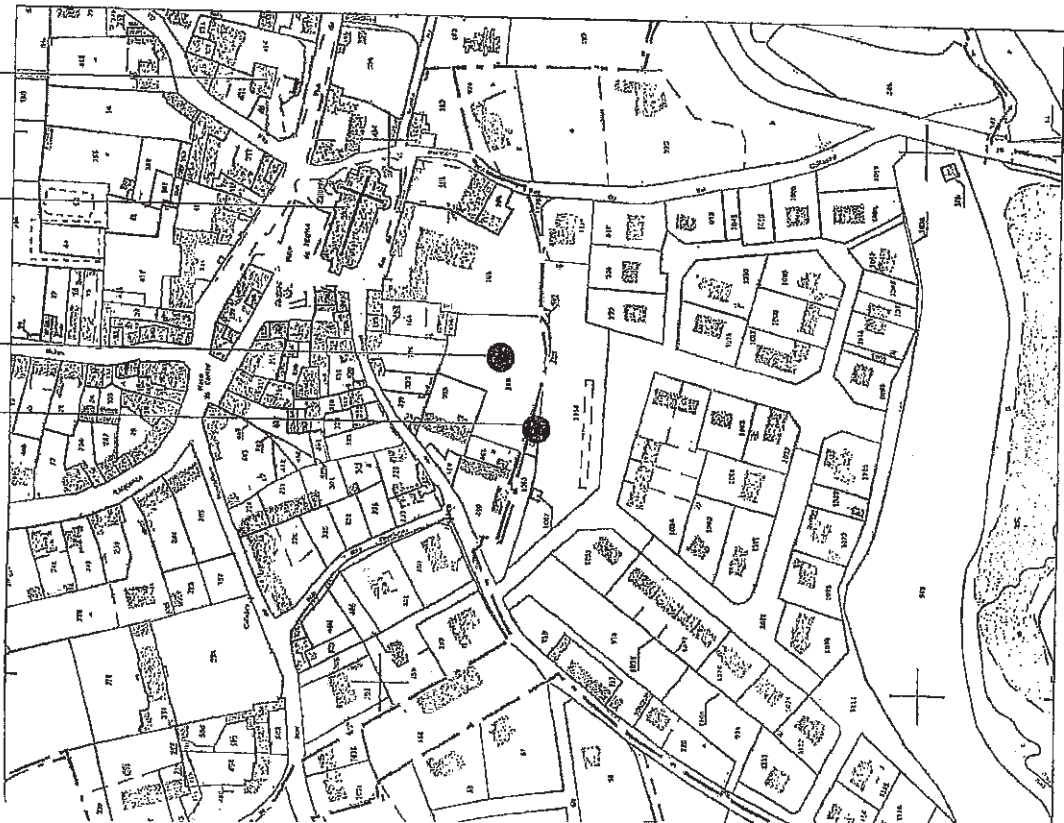
Eglise



AB 516
M 1061

Eglise

Mairie



Atelier d'Architecture
Estelle SOUBIS-RANG
106, rue de la Basse
02 30 96 09 49
compagnie@estelle-soubis-rang.com



REÇU LE
5368
22 NOV. 2013
I.N.R.A.P. G.O.

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Arrêté n° 2013-281 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2013-247 du 14 octobre 2013**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté n° 2013-247 du 14 octobre 2013 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Corseul - Val de Gravel (22) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Romuald FERRETTE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2013-247 du 14 octobre 2013 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Corseul.

Fait à Rennes, le 12 NOV. 2013

pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles


François ERLÉNBACH

destinataires : INRAP

copie à R. Ferrette
mairie de Corseul

Diagnostic archéologique D106013
CORSEUL (22), VAL DE GRAVEL

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor
Commune	Corseul		
Lieu-dit	VAL DE GRAVEL		
Cadastre	Corseul : AB 516, M 1061		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2013-247	14-10-2013	2391 m ²	14/10/2013	23/10/13
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2013-247, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement.

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	5 jours	3 jours	Tracto-pelle	3 jours	2 jours
Technicien	5 jours				

- **Tranche Provisionnelle**


Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	5 jours	5 jours	Tracto-pelle	3 jours	2 jours
Technicien	5 jours	3 jours			
Dessinateur		5 jours			
Spécialiste (céramologue)		5 jours			
Topographe	2 jours	1 jour			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
10 jours	8 jours	Décembre 2013

7.- Observations complémentaires

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST	
Michel-Alain Baillieu	

II. Résultats

1 Le cadre de l'intervention

Le diagnostic effectué par l'Inrap sur la commune de Corseul (22), au lieu-dit le Val de Gravel, répond à une demande de permis de construire déposé par l'Office public de l'habitat de la CODI domicilié 1 rue de la Violette à Quévert. Cette intervention concerne les parcelles 516 et 1061 (section AB) qui couvrent une surface de 2 391 m².

La prescription, émise par les services de l'Etat (arrêté 2013-247 en date du 11 septembre 2013), était motivée par la situation du projet au sud de la ville antique de Corseul/*Fanum Martis*, dans un secteur qui a connu quelques opérations de fouilles archéologiques.

Une équipe de l'Inrap, composée au maximum de 4 agents, est donc intervenue du 04 au 11 décembre 2013 afin de vérifier le potentiel archéologique du terrain.

1.1 Le contexte géographique

L'agglomération antique de Corseul est implantée à une dizaine de kilomètres du rivage de la Manche, entre deux axes fluviaux, l'Arguenon et la Rance (**fig. 1**). Elle occupe le sommet et le versant sud-est d'une petite colline culminant à 90 m. Le terrain, assiette du projet, se déploie au sud de cette éminence (**fig. 1**). Exposé au sud et bénéficiant d'un large ensoleillement, il surplombe le lotissement actuel du Val de Gravel et le ruisseau de Montafilan qui coule aux pieds de celui-ci. Il offre ainsi une vue panoramique sur la plaine s'étalant entre Corseul et Saint-Maudez, très propice à l'implantation d'une *domus* suburbaine. La seule contrainte réside dans son pendage assez prononcé puisque les altitudes oscillent entre 76 et 80 m sur une distance approchant les 50 m, soit une pente à 8 %.

L'emprise sondée est bordée au sud par le parking du lotissement du Val de Gravel et sur ses trois autres côtés par des habitats privés ou le foyer logement communal. Avant le projet d'aménagement, les parcelles sondées étaient intégrées à un jardin privatif qui n'a jamais connu les labours modernes et profonds. Une ancienne grange (parcelle 458), conservée dans le futur projet, se déploie également à l'angle nord-est de la parcelle 516. Ce bâtiment intègre au niveau de son entrée charretière une inscription médiévale en réemploi qui a fait l'objet d'un relevé sur film afin d'être déchiffrée (*infra* chapitre 3).

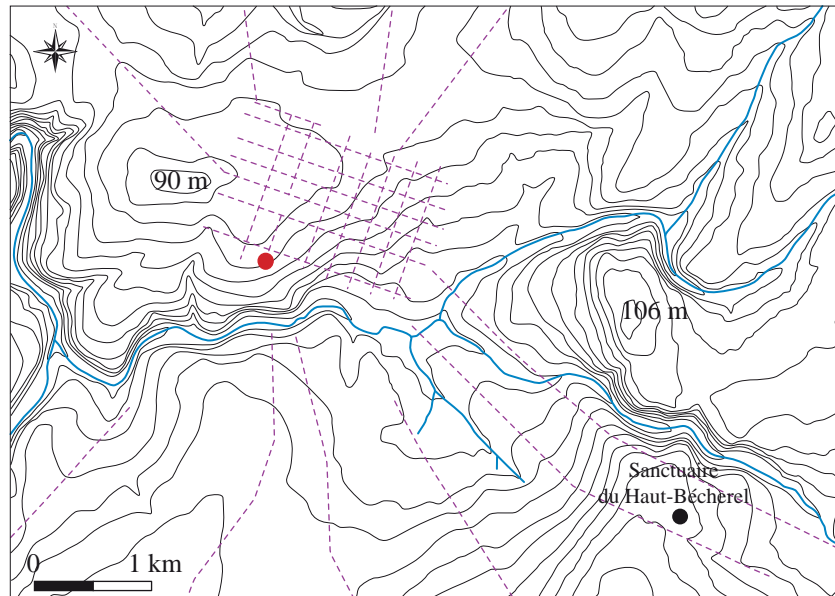
Aucune contrainte majeure n'est à signaler. La seule difficulté réside dans la pente naturelle du terrain. Elle a conditionné l'orientation des sondages et nécessité de préférence l'emploi d'un godet de 2 m de large lors de la phase d'ouverture afin de ne pas écrêter les vestiges.

Le substrat, observé dans toutes les vignettes, est constitué de schiste briovérien diaclasé et orienté nord-est/sud-ouest. Au nord et à l'ouest de la parcelle 516, il apparaît directement sous la terre arable. En revanche, au sud et à l'est de l'intervention, les stériles sont plus abondants. Ils prennent la forme d'un dépôt terreux homogène coiffant les vestiges antiques. Ce dépôt semble avoir été apporté en une seule fois, sur une épaisseur pouvant atteindre près de 0,70 m. Cette situation explique que le recouvrement des vestiges est très différent d'une tranchée à l'autre (**tab. 1**).

N° tranchée	Profondeur en mètre
1	0,55/0,75
2	0,45/0,60
3	0,40/0,60
4	0,60/0,70
5	0,25/1,20
6	0,80
7	0,60

Tab. 1 : Profondeurs minimales et maximales des sondages mécaniques.

Fig. 1 : Localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame urbaine de Corseul et au cadre topographique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).



1.2 L'environnement archéologique

A la lumière des recherches récentes, la ville antique de *Fanum-Martis* est une création *ex-nihilo* du pouvoir romain à la fin du premier siècle avant notre ère. Les premiers noyaux d'occupation sont recensés principalement dans le secteur de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine. Le chef lieu de la *civitas* des Coriosolites s'épanouira ensuite de façon continue jusqu'à la fin du IIIe siècle qui marque le début de son déclin. Plusieurs îlots sont alors détruits, tandis que le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel est incendié volontairement (Provost et al. 2010).

Les parcelles 516 et 1061 sont localisées au sud de la ville antique, en limite de la zone concernée par la trame viaire orthogonale. Elles appartiendraient pour l'essentiel à l'îlot de Lessard, d'après la terminologie mise en place par H. Kerébel (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 76, fig. 33). Ce quartier serait contenu au nord par la rue decumane 8, repérée seulement lors du curage d'un fossé de la RD 44 (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 81), à l'est par le *cardo* A. Les investigations conduites en 2012 amènent toutefois à fixer dorénavant la limite orientale de l'îlot de Lessard à la hauteur de la rue G (Ferrette 2012), aboutissant à une réduction de sa superficie. À l'ouest, le quartier serait fermé par le *cardo* H dont le tracé restitué amène à penser qu'il passe précisément dans la partie sud-ouest de la parcelle 516 (fig. 2).

Les interventions les plus proches (moins de 100 m) ont eu lieu à l'est et au sud-est du diagnostic (fig. 2). Elles se résument à la fouille du Cabinet médical (site 22 048 0017) et à l'intervention dite de la maison Hervé (site 22 048 0081). La première a permis en 1984 l'étude d'un segment de la rue A et d'un secteur d'habitat occupé depuis la fin du Ier siècle de notre ère jusqu'au IVe siècle (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 111). La seconde s'est déroulée en 1994, à l'occasion de travaux de nivellement d'un jardin. Elle a conduit à la découverte d'un tronçon assez mal conservé de la rue G et d'un petit bâtiment interprété comme un édifice cultuel implanté en périphérie de la ville (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 112, Kerébel 1995).

Enfin, en 2003, G. Le Cloirec a effectué un diagnostic archéologique 150 m au sud-ouest de l'intervention à l'emplacement des parcelles 67 et 68 (section YH, fig. 2). Les découvertes se cantonnent à des portions de fossés parcellaires qui trouvent peu de correspondances avec les vestiges détectés en photographie aérienne (Le Cloirec 2003, p. 7).

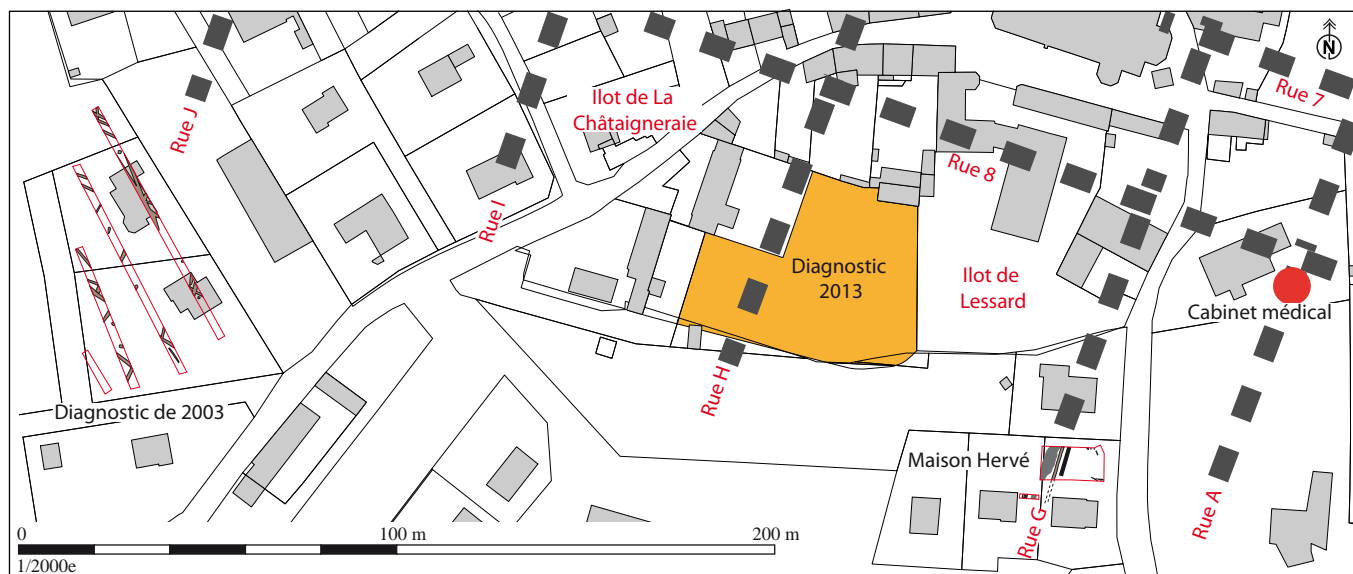


Fig. 2 : Emprise du diagnostic par rapport à la trame viaire et localisation des principales opérations archéologiques périphériques (Dao R.Ferrette-Inrap).

1.3. Problématiques du diagnostic

L'arrêté de prescription n° 2013-247 insistait sur une évaluation du potentiel archéologique par une série de sondages non destructifs pour les maçonneries et réalisés sous forme de tranchées ou de fenêtres. Les aménagements rencontrés devaient faire l'objet d'une évaluation et être replacés sur le plan général de Corseul.

L'objectif était « d'évaluer au mieux l'intérêt des éventuels vestiges [...] afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation ». Vestiges et sondages devaient faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et fonds de fouilles.

La situation du diagnostic devait d'abord permettre de confirmer l'existence dans cette partie de la ville antique du *cardo* H et ensuite de l'intercepter en plusieurs endroits, d'après le cheminement restitué par H. Kerébel. Son tracé, révélé par les prospections aériennes de L. Langouët, n'a en effet jamais été abordé sur toute sa largeur en fouille (sites de l'École en 2002 et du Chemin du Ray en 2012), en raison d'un problème probable de report du cliché aérien sur le fond cadastral. L'opération était aussi à même de fournir des indications sur d'éventuelles occupations de part et d'autres de cet axe de circulation. C'est principalement ces deux orientations scientifiques qui ont motivé l'implantation des tranchées de sondage (fig. 3).

1.4 Le mode opératoire

Les vignettes ont été ouvertes à l'aide d'une pelle à chenille de 22t équipée d'un godet lisse. Compte tenu du pendage du terrain, elles ont été effectuées à l'aide d'un godet de 2 m, hormis la tranchée 4 qui offre une largeur de 3 m. Conformément à l'arrêté de prescription, les terrassements ont été conduits jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du sol naturel. Les 7 tranchées réalisées couvrent une superficie de 359 m², soit 15 % de l'emprise prescrite (tab. 2). L'emploi d'un détecteur a été systématique.

N° tranchée	Superficie en m ²
1	76,80
2	11,94
3	34,04
4	95,29
5	79,50
6	39,04
7	22,50

Tab. 2 : Superficies des différentes ouvertures.

Cette phase d'ouverture a été suivie d'un nettoyage de surface des éléments les plus significatifs (murs, rues, empièvements). Aucune exploration des creusements repérés n'a été menée.

L'intervention sur le terrain, étalée sur 6 jours ouvrés, aura mobilisé au maximum 5 agents pour un total de 16 jours hommes (ouverture, nettoyage, relevés

topographique et épigraphique). A l'issue de l'opération, la cote d'apparition des vestiges les plus significatifs (murs, rues et empièvements) a été signalée à l'aide de grillage avertisseur et les tranchées rebouchées, conformément à la convention signée entre l'Inrap et l'aménageur.



Fig. 3 : Implantation des tranchées de sondage en fonction du passage supposée de la rue H et des contraintes topographiques (Dao R.Ferrette-Inrap).

1.5 L'enregistrement des données

L'emprise des ouvertures et la totalité des structures ont fait l'objet d'un levé en plan de la part d'un topographe de l'Inrap. Des cotes altimétriques ont aussi été prises et l'ensemble des tranchées et des vestiges raccordés au système RGF 93 projection CC48.

Chacune des fenêtres a reçu un numéro propre et l'enregistrement de l'information a été effectué par tranchée. Chaque vestige rencontré s'est vu attribué un numéro de 01 à N, précédé de celui de la fenêtre. C'est ce numéro qui sert de référence pour le mobilier.

Une couverture photographique des aménagements les plus caractéristiques a également été réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés sont classés par tranchée et ont reçu un numéro délivré automatiquement par l'appareil. L'inventaire des prises de vue est disponible en annexe du RFO.

2 Résultats

2.1 Introduction

Toutes les tranchées ont livré des vestiges antiques de nature variée (**fig. 4**). La rue H a bien été interceptée dans 2 fenêtres (n^{os} 1 et 3). L'information novatrice est la mise au jour d'un segment d'une rue decumane, jusque là insoupçonnée, dont le statut sera discuté dans le dernier chapitre : rue interne d'un îlot ou axe de circulation classique séparant des quartiers ? Plusieurs segments de maçonneries, présents avant tout dans l'angle nord-est de la parcelle 516 appartiennent à un ou plusieurs bâtiments en « dur » fortement arasés. De rares empreintes de poteaux, voire de sablières basses, suggèrent l'existence d'architectures plus légères, notamment à la hauteur de la tranchée 4. Le corpus des structures en creux regroupent de nombreux tronçons de fossés, voire des tranchées de murs entièrement démontés, la distinction entre ces deux types de négatifs n'étant pas toujours évidente dans le cadre du diagnostic. Quelques fosses complètent enfin le panel des structures en creux.

D'une manière générale, la conservation des vestiges est médiocre. Aucun empilement stratigraphique attendu dans un contexte urbain ou périurbain n'a été mis en évidence. Les bâtiments maçonnés sont arasés jusqu'au niveau de leur fondation et ne disposent plus d'aucune surface de circulation.

Le mobilier prélevé comprend notamment 195 tessons de céramique, issus le plus souvent du décapage des creusements. Ils autorisent néanmoins à envisager une occupation s'étageant du premier quart du I^{er} siècle de notre ère (mobilier des aménagements 110, 504) à la deuxième moitié du III^e siècle (mobilier de 307). Le numéraire, qui regroupe 15 objets dont 13 antiques, repousse ce *terminus ante quem* au milieu du IV^e siècle (monnaies du remblai 509 notamment).

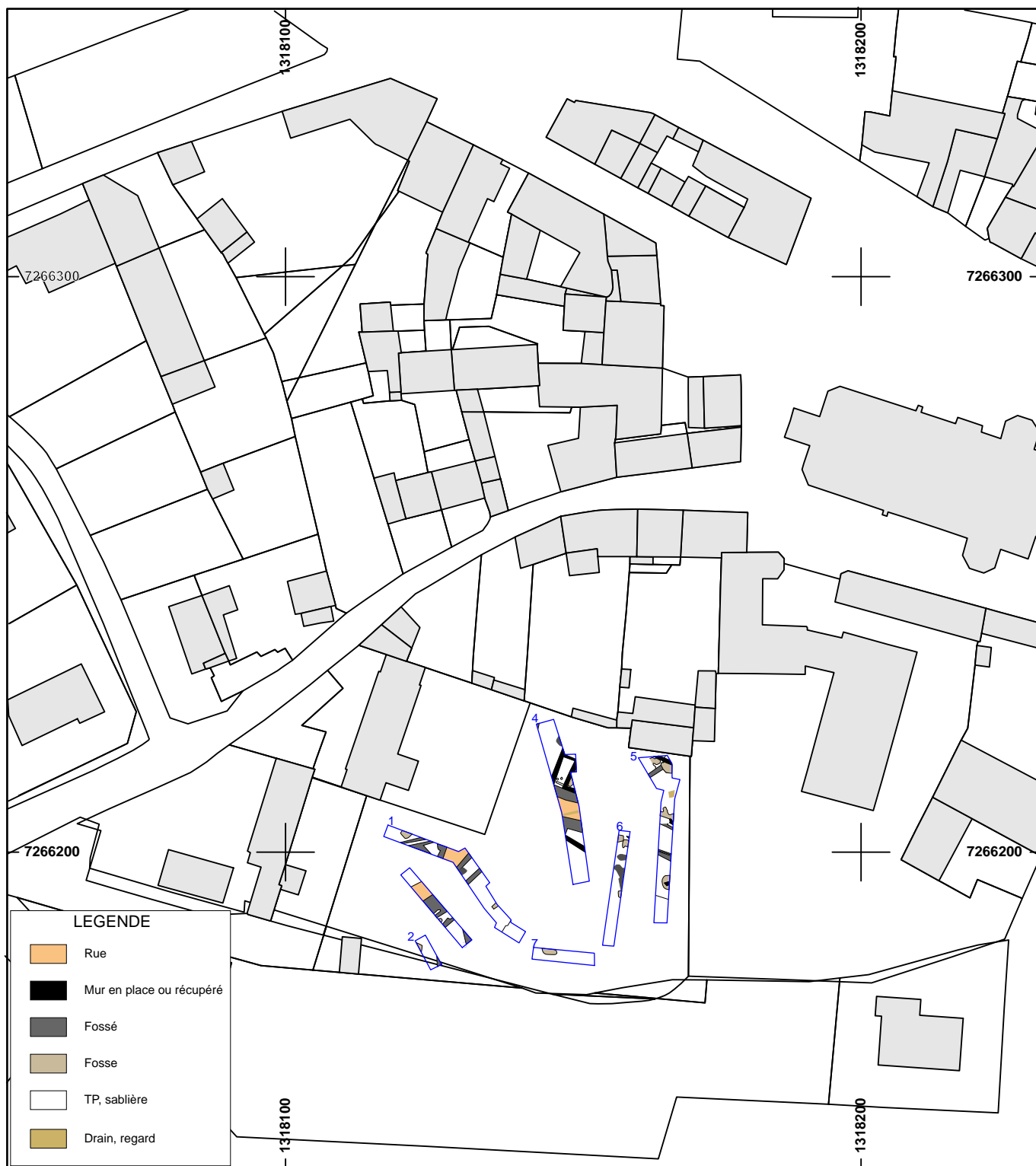


Fig. 4 : Plan simplifié des vestiges découverts lors de l'intervention et replacés sur le fond cadastral communal (Dao R. Ferrette, levé topographique V. Pommier-Inrap).

2.2 Les axes de circulation

La cardine H a été rencontrée dans les sondages 1 et 3 (**fig. 5**). Dans cette partie de la zone sondée, la restitution de sa trajectoire n'aboutit pas à une projection strictement rectiligne, mais témoigne au contraire d'un changement de direction assez brutal, d'autant que l'écartement entre les deux tranchées est assez faible (6 m). Cette trajectoire semble s'expliquer par l'implantation de la rue H le long

d'une rupture de pente. C'est par conséquent une question topographique qui justifierait une trajectoire pour le moins étonnante, même si le contexte périurbain d'une sortie de ville ne peut être entièrement écarté pour le moment. Au nord de la tranchée 1, on suppose que le parcours de la rue H est assez rectiligne et qu'elle se poursuit dans la parcelle 515 non concernée par l'intervention.

A la hauteur du sondage 3, la largeur de la chaussée est évaluée à 3,50 m (**fig. 5**, 305). La bande de roulement superficielle est un cailloutis de galets de rivière associés à quelques cailloux de quartzite aux angles vifs. Fortement dégradé, ce cailloutis semble reposer sur une fondation de plaquettes de schiste. Côté ouest, la bande de roulement apparaît contenue par un fossé dont seul un bord a été mis en évidence.

A l'opposé, une bande de terre brune large de 4 m a été observée. Elle semble recouvrir plusieurs creusements, fossés ou murs récupérés, comme le laissent supposer la distinction établie entre les faits 304 et 305. La direction de ces creusements obéit en outre logiquement à celle de la rue H, attestant d'aménagements certainement contemporains de son utilisation.

A la hauteur de la tranchée 1, la largeur de la bande de roulement approche également 3,50 m (**fig. 5**, 105). La chaussée est constituée d'un cailloutis de galets de rivière et de quartzite compacté, similaire à celui du sondage précédent (**Cliché 1**). Cette surface de circulation semble de nouveau posée sur une fondation en schiste, tandis qu'un léger bombement se perçoit encore. A l'ouest la rue H est longée par un fossé ou caniveau qui affiche une largeur minimale de 1 m (104). Il présente dans la berne nord du sondage un élargissement dont la nature ne peut être précisée, mais qui porte son amplitude à 1,50 m. Le comblement de surface de cet équipement est une terre brune livrant quelques tessons de céramiques du III^{ème} siècle (2 mortiers Drag. 45 en sigillée du Centre de la Gaule notamment). Sur son flanc est, le *cardo* est bordé par un creusement large de 0,80 m à son ouverture (107) et comblé de matériaux de démolition antique (pierres, terres cuites architecturales). Ce creusement limite sur son flanc oriental un cailloutis de galets de rivière et de plaquettes de schiste conservé par places (108). A titre de proposition, ce niveau de circulation peut appartenir aux restes d'un trottoir contemporain du fonctionnement du *cardo* H.



Cliché 1 : Vue depuis le sud-ouest du cailloutis de circulation de la rue H à la hauteur de la tranchée 1. Sur la droite du cliché se devine le creusement 107 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 12 2013 2033).



Fig. 5 : Plan des deux axes de circulation découverts et des aménagements qui les bordent (Dao R. Ferrette-Inrap).

Le second axe viarie, de direction est-ouest, a été observé dans le sondage 4 (fig. 5, 411). La tranchée 6 l'a évité, tandis qu'aucun cailloutis de circulation n'a été rencontré à la hauteur de la cinquième.

Le *decumanus* 411 affiche une largeur de 3 m. Il est percé par une conduite récente constitué de boisseaux en terre cuite aggloméré à l'argile. Son nettoyage de surface a permis de reconnaître deux états de chaussée. Le plus ancien est illustré par un cailloutis de galets de rivière qui semble reposer directement sur le terrain naturel. Cette première surface de circulation est ensuite recouverte par un dépôt terreux assez fin qui n'est pas sans évoquer de la boue. Au-dessus de ce dépôt, on aménage un radier de blocs de quartzite qui est coiffé par un second cailloutis de circulation conservé en lambeau (cliché 2).

La chaussée est longée au nord par un creusement large de près de 2 m et comblé en surface par une terre brune renfermant de nombreux matériaux antiques (fig. 5, 410). Cette dimension importante écarte d'emblée la piste d'un simple fossé ou caniveau de bord de rue et sans doute faut-il privilégier l'hypothèse de plusieurs aménagements non synchrones qu'un simple nettoyage superficiel n'a pas permis de distinguer. Parallèle à l'axe viarie, le creusement 410 apparaît aussi entaillé sur son côté nord par la tranchée 408. Cette dernière correspond au négatif d'une maçonnerie qui a été récupérée (cf *infra*).

A sud, on note également l'existence d'un creusement de largeur analogue et parallèle à la rue (fig. 5, 412). De nouveau, ce creusement, au remplissage de surface similaire à 410, doit désigner plusieurs aménagements non synchrones.

On remarque en outre un négatif partiellement dégagé (413) perpendiculaire à la rue et qui se perd dans 412. A titre de proposition, ce négatif peut correspondre à un mur entièrement démonté.



Cliché 2 : Vue depuis l'est de la rue decumane de la tranchée 4 percée par la conduite moderne. Au nord de celle-ci, on distingue le radier de quartzite du second état et au sud le cailloutis le plus ancien bordé par le creusement 412 (R. Ferrette-Inrap, inv. 06 12 2013 2006).

La trajectoire de cet axe est-ouest ne peut être précisée de façon convaincante dans le cadre du diagnostic. De toute évidence, la tranchée 6 est implantée trop au sud pour l'intercepter, tandis qu'aucune chaussée n'a été repérée à la hauteur de la cinquième. L'emplacement présumé de la rue est occupé par un puissant remblai de démolition contenant de nombreuses terres cuites architecturales, des moellons en granite, micaschiste et des blocs de quartzite (**fig. 5**, 509). Ce remblai surmonte directement le substrat qui comporte une légère dépression. Il masque au nord un creusement linéaire large de 0,50 m (510) et semble contenu par une maçonnerie en grande partie démontée (508). Au sud, le remblai 509 ne se développe pas au-delà d'un creusement qui pourrait avoir connu 2 états de fonctionnement ou correspondre à deux aménagements distincts (512). Quoi qu'il en soit, l'aménagement 512 semble se positionner globalement dans la continuité du négatif 412 décrit ci-dessus, malgré l'absence de correspondance avec les vestiges de la tranchée 6.

On retiendra de ces relations, la disparition probable de la chaussée initiale et de ses aménagements périphériques pour une raison inconnue : récupération des matériaux, érosion et défaut d'entretien de la bande de roulement ? A son emplacement, remblai 509 a pu faire office de surface carrossable sommaire à une époque assez tardive. Un même type d'épandage caractérise certaines sections de la rue 7 retrouvées sur le site de La Métrie (donnée inédite) ou encore l'ultime niveau de circulation du *decumanus* du quartier de La Visitation à Rennes. Une autre solution propose de voir dans le remblai 509 la condamnation d'un axe viaire qui s'est transformé en chemin creux avant de devenir inutile. On terminera sur le sujet en précisant que le remblai 509 a livré plusieurs monnaies du IV^e siècle à l'effigie de Constantin I et de Constant.

2.3 Les constructions

Plusieurs éléments autorisent à envisager sereinement l'existence d'au moins un édifice employant la pierre au nord de la rue decumane. Quelques creusements appartenant à des architectures légères ont aussi été notés dans ce secteur. En revanche, les informations sont beaucoup moins abondantes au sud de la chaussée. Elles se résument pour l'essentiel à une fondation et à un empiérement dont les orientations générales divergent de celle de la rue est-ouest (**fig. 6**).

2.3.1 Le bâtiment 1

Malgré une orientation légèrement différente, qui peut se comprendre par une vision en plan succincte des aménagements, le bâtiment 1 devait se déployer

parallèlement à l'axe viaire. Il a été partiellement reconnu dans les tranchées 4 et 5. L'attribution des différents vestiges à une seule et même construction s'explique avant tout par des similitudes de matériaux et de mortier. L'emprise complète de l'édifice reste inconnue et l'on peut juste constater qu'il s'étend au moins sur 22 m dans le sens est-ouest pour une profondeur supérieure à 11 m. Sa conservation est mauvaise et aucun niveau d'apprêt ou sol de circulation n'est attesté. Les maçonneries sont en outre généralement épierrées en profondeur. C'est le cas à la hauteur de la tranchée 4 où seul le soubassement 404 semble encore garder un plot de blocs de micasciste surmonté d'une semelle de fondation de mortier de chaux blanchâtre. La suite de cette maçonnerie se résume *a priori* à un négatif comblé d'une terre riche en nodules de mortier. Large de 0,60 m (2 pieds), M. 404 dispose d'un retour entièrement démonté (M. 408) et qui semble installé à l'origine dans le creusement 410 évoqué *supra*.



Fig. 6 : Plan des aménagements attribués à des constructions (Dao R. Ferrette-Inrap) ;

Ces deux soubassements forment l'angle sud-ouest d'une pièce devancée par deux autres salles. Celles-ci seraient séparées par un refend (415) d'une quarantaine de centimètres de large qui semble entièrement démonté. Côté ouest, ces salles seraient fermées par la limite 403, également récupérée. Large de 0,65 m à son arase, le fantôme du probable mur est colmaté à l'aide d'une terre brune recelant quelques matériaux antiques, mais aucun nodule de mortier de chaux, à l'inverse du comblement de la tranchée de récupération du mur M. 404. En outre, le négatif 403 se poursuit jusqu'à la hauteur du creusement 410, laissant entrevoir une jonction avec une limite est-ouest et la possibilité de plusieurs états de construction.

Toujours à la hauteur de la tranchée 4, au nord ouest des deux salles antérieures, le lambeau d'un cailloutis de quartz et de galets émoussés (**fig. 6**, 402) peut désigner une aire de circulation extérieure. On ignore cependant la relation chronologique entre celle-ci et le bâtiment 1. Une synchronie tendrait à accréditer l'idée qu'une cour s'intercale entre l'édifice et la rue H.

Enfin, la fosse 409 apparaît liée à l'édifice. Elle se développe sur le flanc est du mur M. 404 et se distingue en surface par des tuiles disposées de chant. A titre d'hypothèse, elle peut correspondre à un bac à chaux associé à la réalisation de la maçonnerie.

Trois soubassements rattachés au bâtiment 1 ont été découverts dans la tranchée 5. M. 501, qui apparaît à une profondeur de 25 cm par rapport à la surface actuelle, est le mieux conservé. Il s'agit d'une fondation nord-ouest/sud-est en tranchée coffrée présente sur 1 m de long puis démontée (505). On observe encore deux rangées de moellons liés au mortier de chaux et qui reposent sur un radier à sec. Ces deux rangées sont elles-mêmes coiffées par 3 nouvelles assises conservées en écorché et réalisées en aire ouverte. C'est du moins ce que suggèrent des empreintes de joint au fer dans le mortier de l'assise inférieure (**cliché 3**).



Cliché 3 : Vue rapprochée de la face sud du soubassement 501. On observe des traces de joints au fer sur la droite de la mire (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2066).

A la hauteur de l'amorce de la récupération de M. 501, une maçonnerie s'adossant à celui-ci a été entrevue (M. 502). Dégagée seulement sur 0,45 m, elle se poursuit sous l'ancienne grange et sa facture est analogue à M. 501. Elle indique par conséquent que le bâtiment 1 se prolonge bien vers le nord.

On ajoutera que le soubassement M. 501 semble postérieur à la fosse 503 d'après sa mise en œuvre. Celle-ci se prolonge sous la berne occidentale. Elle est comblée par des matériaux de construction en vrac, en partie enlevés à la pelle mécanique. La fonction de cette fosse demeure inconnue. Elle apparaît en outre contemporaine d'un creusement linéaire dont l'orientation n'obéit pas à la trame antique (506). Large de 0,65 m, son remplissage est une matrice terreuse assez fine contenant des pierres. De nouveau, la nature de cet aménagement est indéterminée (**cliché 4**).

Cliché 4 : Vue depuis le sud-ouest du creusement linéaire 506 et de la fosse 503 (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2071).



La troisième maçonnerie, M. 508, se situe en bordure de la trajectoire supposée de la rue est-ouest. Fermant le bâtiment sur son côté sud, elle se développerait parallèlement à celle-ci et au creusement 510 évoqué *supra*. Très dégradée, il en subsiste seulement un plot maçonné en petit appareil et aggloméré au mortier de chaux. Un enduit de tuileau est visible sur les côtés nord et ouest de ce plot (**cliché 5**). Ce dernier était en outre recouvert par le remblai 509 qui a livré notamment des fragments de sol en béton de tuileau, des morceaux de pilettes d'hypocauste, un élément de pavage en schiste, ainsi qu'un quart de colonne en terre cuite, taillé dans une brique. Hormis ce dernier, ces artefacts engagent à proposer l'existence d'au moins une pièce chauffée par le sol à l'intérieur du bâtiment 1. En l'état actuel des informations, il n'est pas possible de déterminer si cette pièce appartient à un balnéaire. L'exposition du bâtiment 1 au sud appuie néanmoins cette proposition car il bénéficierait d'un ensoleillement maximal, conformément au principe exposé par Vitruve (Vitruve, Livre 5, X, 1).

Cliché 5 : Vue depuis le nord-ouest du soubassement 508. A sa droite, le creusement 510 et au premier plan, un reste du remblai 509. La couche jaune en coupe appartient à une conduite récente (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2053).



La maçonnerie 508 est devancée au nord par les creusements 507 et 511 (**fig. 6**). On ignore leur véritable nature (fosses, murs démontés ?), tout comme leur relation avec le bâtiment 1. La fosse 507, comblée d'une terre brune renfermant des matériaux de démolition, semble percer le négatif 511 au remplissage plus homogène.

2.3.2 Le bâtiment 2

Cet édifice se développerait au sud de la rue decumane. Ses vestiges sont très ténus et se résument à deux radiers de mur et à un empièchement (**fig. 6**). L'orientation de ces éléments s'écarte nettement de la trajectoire de l'axe viaire est-ouest. Elle est en revanche assez proche de directions de creusements se développant le long de la rue H. Il est donc possible que l'implantation de la construction obéisse à cette dernière. La gestion de la topographie a pu aussi générer une orientation singulière. A la hauteur de la tranchée 4, l'unique soubassement attribué à l'édifice, M. 414,

a en grande partie été démonté. Seul subsiste un radier en vrac large de 0,65 m, composé de pierres hétérogènes, qui a été perturbé par une haie récente. Il pourrait se poursuivre jusqu'à la tranchée 6 où un empierrement a été mis en évidence (605). La limite sud-ouest de ce dernier apparaît assez nette et présente bien un débord. Le bord opposé est beaucoup plus aléatoire, ce qui ne permet pas d'attribuer une fonction précise à cet empierrement formé majoritairement de blocs de schiste (**cliché 6**).



Cliché 6 : Vue depuis le sud-est de l'empierrement 605 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 12 2013).

Il est en outre coupé au sud par la fosse 606 dont le pourtour se distingue par un liseré de chaux. En l'absence de mobilier, la datation de celle-ci reste inconnue.

Enfin, au nord de l'empierrement 605, un lambeau de sol en plaquettes de schiste a été découvert (604). On ignore la relation chronologique entre ces deux éléments.

Un dernier soubassement (515), attribué au bâtiment 2, est présent dans la tranchée 5 (**fig. 6**). Il s'agit d'un radier de quartzite assez mal conservé mais qui se poursuit bien dans la berne orientale de la tranchée d'après un sondage restreint. Il semble installé dans le comblement d'une fosse certainement circulaire, d'un diamètre de 2,40 m. L'hypothèse d'un puits à eau est la plus probable.

2.3.3 Des indices d'architectures légères

Peu nombreux, ils se concentrent dans la tranchée 4, à l'emplacement du bâtiment

1. On ignore précisément la relation chronologique qui les unit à celui-ci. On répertorie 2 trous de poteau, d'un diamètre maximal de 0,25 m, creusés dans le schiste briovérien (**fig. 6**, 405 et 406). On leur associe une empreinte linéaire, longue de 1,40 m et large de 0,30 m, qui comporte une terminaison arrondie. Le négatif d'une sablière basse est envisagé. Ces éléments pourraient appartenir à un édifice entièrement construits en matériaux périssables.

2.4 Fossés et fossés

Le diagnostic a conduit à la découverte de fossés ou fosses qui n'ont pas encore été évoqués à ce stade du discours. Beaucoup de ces creusements se concentrent dans la partie sud-ouest de l'intervention, à proximité de la rue H. Certains fossés n'ont pas été dégagés sur toute leur largeur (**fig. 7**, 201, 301, 401, et 601), à l'image de négatifs interprétés comme des fossés.

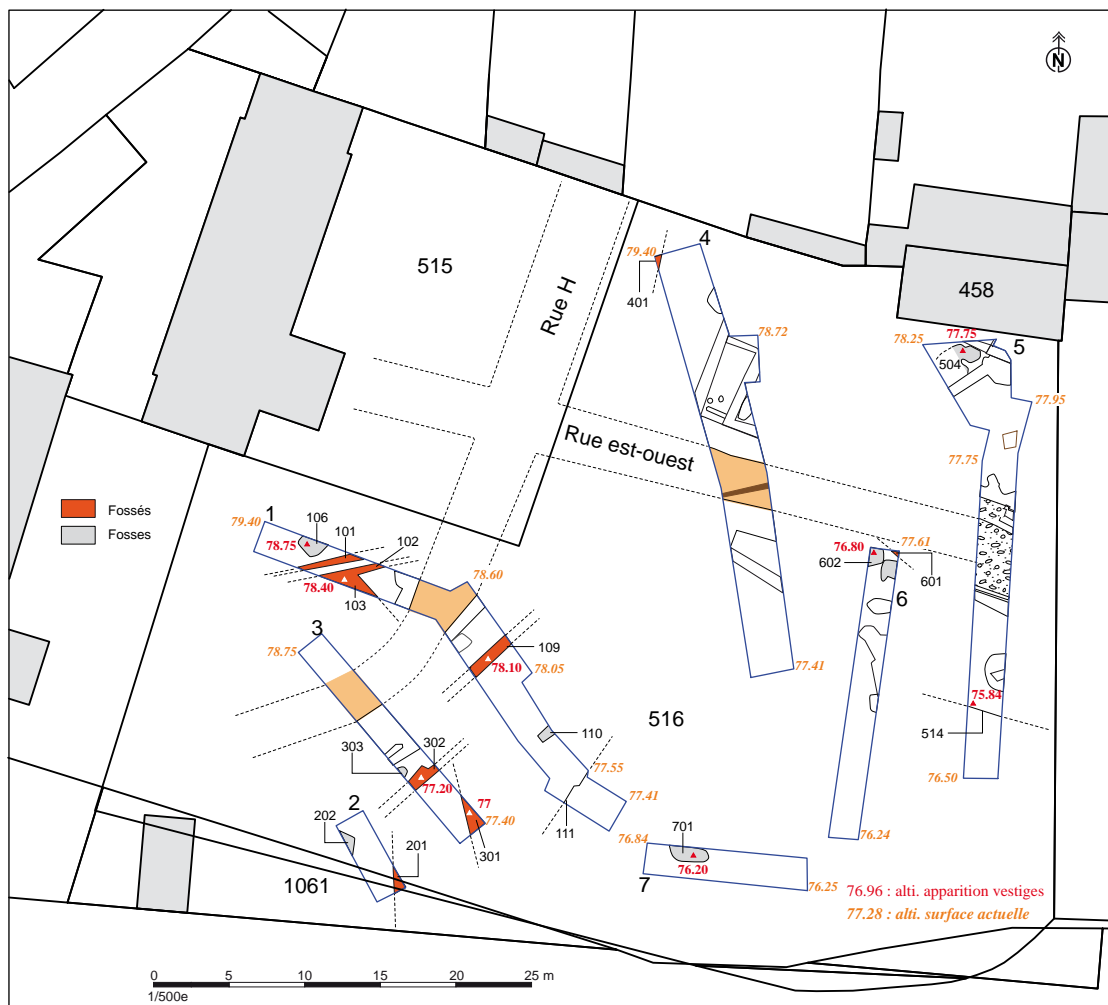


Fig. 7 : Fossés et fosses repérés lors du diagnostic (Dao R. Ferrette-Inrap).

Concernant les fossés, on retiendra que l'orientation des creusements 109, 302 et peut-être 401 obéit à la direction imprimée par la trame viaire de Corseul. D'autres semblent s'en affranchir à l'image des fossés 101, 102 et 103. Leur trajectoire semble pourtant bien accompagner la courbure que connaît la rue H. Ils peuvent donc être anciens et illustrer l'amorce d'un parcellaire périurbain.

Peu de commentaires sont à apporter à des propos des fosses. A la hauteur de la tranchée 5, on signalera que le creusement 504 fournit un vase en céramique grise fine Menez 148 datable des années 30-50 ap. J-C. La fosse 602 de la tranchée 6 contient un squelette *a priori* en connexion d'un animal, sans doute un bovidé.

Aucun élément ne permet d'apprécier sa période d'enfouissement. La qualité des ossements n'est pas un critère opérant puisque le sous-sol coriosolite favorise la conservation des restes fauniques anciens.

3. Etude du mobilier archéologique

3.1 La céramique et l'*instrumentum*

Par Richard Delage

Références typologiques utilisées

Curle : Curle (J.), *A Roman Frontier Post and its People. The Fort of Newstead in the Parish of Melrose*, Glasgow, 1911.

Drag. : Dragendorff (H.), *Terra Sigillata*, *Bonn. Jahrb.*, 1896, p. 18-155 et 1897, p. 54-163.

Dr. : Dressel (H.), *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XV, 2, Berlin, 1899.

G. : Laubenheimer (F.), *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris, 1985.

Lez. : Bet (Ph.), Delor (A.), La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire, révision décennale, dans : *SFECAG, Actes du Congrès de Libourne*, 2000, p. 461-484.

M. : Menez (Y.), *Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (Cahiers de Quimper Antique, 2).

Ch. : Sellès (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute, catalogue typologique*, Chartres, 2001 (Revue Archéologique du Centre de la France, Suppl. 16).

Raimb. : Raimbault (M.), La céramique gallo-romaine dite « à l'éponge » dans l'ouest de la Gaule, *Gallia*, 31, 1973, p. 185-206.

Ve. : Vernhet (A.), Création flavienne de six services de vaisselle à la Graufesenque, *Figlina*, 1, 1976, p. 13-27.

Tr. 1, décapage et HS

Petit fragment de panse d'une céramique sigillée du Centre de la Gaule des années 20/50.

Lot de sept fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) : forme M96 (cinq NR et trois individus définis par les panses, sans présence de bord), un fragment de bord de forme M136 et deux fragments d'une forme fermée indéterminée.

Un fond en pâte rouge correspond certainement à une pièce réoxydée de *terra nigra*, sans doute un fond de coupe M74/82 parcouru de cercles à espaces réguliers depuis le centre jusqu'au pied.

La céramique commune de mode A se compose d'une anse et d'un fragment de panse de cruche du Ier s.

La céramique commune de mode B compte trois NR : un bord massif d'une production à surface lissée dans la partie haute et présentant une bande lustrée à la jonction entre panse et col. Deux autres fragments correspondent à une panse et un fond également de formes plutôt précoces.

Les amphores sont représentées par un fragment de Dr. 20 de Bétique et une panse d'amphore régionale en pâte brune et cœur gris.

Un fragment de torchis et un autre d'*imbrex* complètent cet ensemble.

Datation : l'essentiel des fragments de céramique correspond à des productions de la première moitié du Ier s. : sigillée, *terra nigra*, communes de mode A et B.

Tr. 1, F. 103, décapage

Trois fragments d'amphore Dr. 20 de Bétique.

Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 1, F. 104, nettoyage

La céramique sigillée comporte quatre fragments. Un fragment de panse d'une coupe vraisemblablement Curle 11 de Millau-La Graufesenque. Un bord de mortier Curle 21 du Centre de la Gaule de la deuxième moitié du IIe s. et deux

mortiers Drag. 45 du Centre de la Gaule du IIIe s. L'un est représenté par un fond massif et l'autre par une portion du bandeau supérieur, celle qui comporte un relief d'applique en forme de tête de lion.

Présence également d'un fragment de panse d'une forme fermée en céramique mi-fine de mode B du IIIe s.

La céramique commune de mode A compte onze NR en pâte orangée ou beige. Un certain nombre de ces fragments appartient à des pièces du Ier s., d'autres peuvent être plus tardifs.

La céramique commune de mode B compte huit fragments dont deux fonds et deux bords.

Les amphores sont représentées par plusieurs fragments de panse de Dr. 20 de Bétique, et deux fragments d'amphore régionale, en pâte brune et cœur gris pour l'une et en pâte beige à cœur orangé pour l'autre.

Datation : IIIe s.

Tr. 1, F. 105, nettoyage (rue H)

Présence d'un fragment de céramique sigillée : un pied de mortier Drag. 45 du Centre de la Gaule du IIIe s. Viennent en complément, trois fragments de commune de mode A et un fragment de commune de mode B.

Datation : IIIe s.

Tr. 1, F. 106, nettoyage

Un fragment de panse d'amphore régionale à pâte brune et cœur noir.

Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 1, F. 107, nettoyage

Deux fragments de céramique sigillée sont présents : un bord de coupelle Drag. 33 et un bord de mortier Curle 21, tous deux du Centre de la Gaule et du IIIe s. Présence également d'un fragment de panse de céramique mi-fine de mode B de la seconde moitié du IIIe s. et du IVe s. : forme fermée de gobelet à surface noire parcourue de bandes lustrées en externe et pâte sombre légèrement rosâtre.

La céramique commune de mode A compte trois fragments de panse et celle de mode B, sept NR, dont un bord de pot, un fragment d'anse et deux fonds.

Deux fragments d'amphore Dr. 20 de Bétique complètent ce lot.

Datation : deuxième moitié du IIIe s. et IVe s.

Tr. 1, F. 110

Sont attestés : deux fragments en céramique sigillée appartenant à une assiette Drag. 19 de Millau-La Graufesenque (10/30 ; **fig. 8**, n° 1), ainsi que deux fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sans caractérisation de forme.

La céramique commune de mode A se compose de trois fragments de cruche engobée blanc et d'un élément de cruche engobée rouge. Un autre lot de fragments présente une surface brune, très micacée pour certains, avec un cœur gris pour d'autres. Il s'agit d'une cruche et d'un pot réalisé au tour dans la tradition des vases modelés dits « Besançon » (Chartres 1122 ; **fig. 8**, n° 2).

La céramique commune de mode B comporte trois vases en pâte également très micacée : une coupe à profil en «S » (n° 3) et deux pots, l'un globulaire sans col (n° 5) et l'autre à lèvres épaissies (n° 4).

Quelques fragments d'une amphore Pascual 1 de Tarraconaise complètent de ce lot (n° 6).

Datation : Ensemble relativement homogène du premier quart du Ier s.

Tr. 2, F. 201, décapage

Présence d'un fragment de céramique commune de mode A antique et un fragment de céramique cuite en mode B de datation indéterminée.

Tr. 3, F. 305, nettoyage

Le lot se compose d'un fragment de céramique sigillée à savoir un vase moulé Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 190/240, d'un fragment de paroi fine

engobée en pâte jaune et couverte brune (issue des ateliers lyonnais), d'un fragment en céramique fine de mode B (*terra nigra*) de forme M126, d'un fragment d'anse de cruche en commune de mode A engobée blanc de la première moitié du Ier s. et deux autres fragments de communes de mode A et B.
Datation : I-IIIe s. (scellé au IIIe s.)

Tr. 3, F. 303, décapage

Fragment de commune de mode A en pâte beige.
Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 3, F. 306, nettoyage

Petit fragment de sigillée du Centre de la Gaule de la fin du IIe s. et du début du IIIe s.

Un fragment de céramique fine de mode B en pâte gris clair et surface gris bleuté : une panse d'une forme fermée à décor guilloché (IIe-IIIe s.).

Cinq NR de céramique commune de mode A en pâte orangée, engobée pour l'un. Deux fragments de commune de mode A en pâte beige clair.

Huit NR de céramique commune de mode B dont une anse trifide (bouilloire ou anse de pot), et un bord à lèvre rentrante de plat ou de jatte.

Quatre NR de panse d'une amphore régionale en pâte brune et cœur gris dont la paroi est de faible épaisseur.

Datation : IIIe s.

Tr. 3, F. 307, nettoyage

La céramique sigillée comporte quatre fragments : un bord de coupe moulée Drag. 37 des années 190/240 (**fig. 8**, n° 7), un bord d'assiette Lez. 45 des années 130/150, une panse de Drag. 37 des années 80/110 et un bord d'assiette Ve. A2 des années 60/110.

Un bord de coupe à collerette de type Raimb. 6 peut être assimilé à de la céramique à l'éponge (**fig. 8**, n° 8), comme le montre bien l'engobe des parties externe supérieure et interne. La partie basse sous le départ de la collerette est, en revanche, marron uniforme. La pâte est beige/jaune homogène, avec peu de dégraissants. Ces caractéristiques ne correspondent pas aux productions les plus typiques du Centre-Ouest ou même d'Aquitaine. Ce vase est plutôt à rapprocher des vaisselles produites dans la partie ouest de l'Île-de-France (pâte beige sableuse : Ch. 318 ; Sellès 2001).

Appartiennent également à cet ensemble, trois NR de commune de mode A en pâte orangée ou blanchâtre, deux fragments de commune de mode B correspondant à des bords de pot (n° 10) dont un avec une gouttière (n° 9), ainsi que deux fragments d'une amphore régionale (Val de Loire : pâte brune à cœur gris) dont la lèvre est celle d'une G. 4 (n° 11).

Datation : deuxième moitié du IIIe s.

Tr. 4, F. 403, décapage

Figure au sein de ce lot, un fragment de panse d'un vase moulé Drag. 37 en céramique sigillée de Lezoux. Le décor conservé correspond à une composition de BVTRIO. Les caractéristiques techniques du vase sont contemporaines de ce style décoratif (vernis rouge orangé, pâte saumon clair) : 130/140.

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) est représentée par un fragment de coupe M126.

Deux fragments d'un pot à lèvre éversée sont en commune de mode B.

Datation : deuxième quart du IIe s.

Tr. 4, F. 404

Un fragment de céramique fine de mode B correspond à une lèvre de pot M146. Deux fragments de commune de mode A et B sont également attestés.

Datation : Ier s.

Tr. 4, F. 409

Un fragment de céramique commune de mode B, de la phase gallo-romaine

précoce.

Datation : début du Ier s.

Tr. 4, F. 410, nettoyage

La céramique antique est représentée par un fragment d'une assiette surcuite en céramique sigillée vraisemblablement issue des ateliers des Martres-de-Veyre (fin Ier s. – déb. du IIe s.), un fond de coupe en céramique fine de mode B (*terra nigra*) de type M74/82, une anse et un fragment de panse en commune de mode A, deux fragments de commune de mode B dont un bord de pot à lèvre éversée et une anse d'amphore G. 12.

Datation : I-IIIe s. (scellé au IIIe s.)

Tr. 4, F. 418, nettoyage

Deux fragments de céramique commune de mode B vraisemblablement antique.

Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 4, F. 411, nettoyage

La céramique commune de mode A comporte deux fragments de grands récipients dont un bord de *dolium* comportant une portion oblique terminée par une lèvre triangulaire, deux fragments de céramique commune de mode B dont un bord, ainsi qu'un fragment d'amphore de Lipari.

Datation : Ier s.-IIe s.

Tr. 4, F. 412, nettoyage

Un fragment de commune de mode A à engobe blanc.

Un fragment d'amphore Dr. 20 de Bétique et un autre d'une anse bifide Dr. 2/4 de production régionale (pâte brune, cœur gris).

Datation : Deuxième moitié du Ier s. – IIe s.

Tr. 5, F. 504, nettoyage

La céramique sigillée est représentée par deux fonds de coupelle de forme indéterminée, mais présentant des estampilles. Une seule est encore lisible et présente un libellé « PETRECVSF » correspondant à NoTS Petrecus, 4c (cette marque est la seule référencée pour ce potier à comporter un S inversé). Il s'agit d'une estampille connue à Lezoux et sur les sites de consommation approvisionnés en sigillée du Centre de la Gaule au Ier s. (**fig. 11**, n° 12)

Ces deux fragments de sigillée sont pourvus d'un vernis rouge épais, luisant à mat et d'une pâte beige, non calcaire, très micacée, ce qui correspond assez bien à des productions du deuxième quart du Ier s.

Un autre vase remarquable de ce lot est en céramique fine de mode B (*terra nigra*). Il correspond à une forme fermée M148 (7 NR ; **fig. 11**, n° 13). La pièce est archéologiquement complète à l'exception de l'assise qui a été volontairement découpée pour en libérer le fond. La pâte est grise, micacée et la surface engobée noire brillante en externe et mat en interne à l'exception du premier centimètre au niveau de la lèvre. La panse est largement guillochée et ornée de deux bandes horizontales lustrées dans la partie supérieure. La partie externe présente également des traces de coups de feu.

Sept fragments de céramique commune de mode A témoignent au travers uniquement d'éléments de panse de la présence de quatre vases. Deux sont engobés blanc et correspondent à de grandes cruches.

Un seul fragment de commune de mode B est attesté.

Datation : 30/50

Tr. 5, F. 505

Fragment d'anse de cruche en céramique commune de mode A engobée blanc.

Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 5, F. 509

La céramique sigillée est représentée par un bord d'assiette Lez. 43 dont les caractéristiques techniques ne sont pas celles de Lezoux : vernis rouge orangé

mat, pâte orangée avec très peu de nodules carbonatés visibles. De nombreuses stries de tournage sont également visibles. Il s'agit vraisemblablement d'un vase Gueugnon du IIIe s.

Un autre fragment de sigillée correspond à la partie haute d'une coupelle Lez. 31 dont les caractéristiques techniques sont, cette fois-ci, celles d'une production lézovienne des années 160/210.

Trois fragments de céramique commune de mode B en pâte et surface grises complètent ce lot. L'un est un plat de forme assez typique de ceux en usage à Corseul au IIIe s. (cf. par exemple : ensemble 13, n°42-44, Ferrette 2003).

Datation : IIIe s.

Tr. 5, couche de démolition

Trois fragments de briques et pilettes romaines.

Un fragment de brique romaine retaillée en demi fût de colonne.

Une *tegula* prise dans un mortier de tuileau.

Un fragment d'amphore Dr. 20 de Bétique.

Datation : Ier-IIIe s.

Tr. 7, F. 701, décapage

Sept fragments de céramique commune de mode A en pâte orange foncé et cœur gris correspondant à plusieurs individus : deux cruches et un grand vase de stockage.

Un fond de pot en commune de mode B.

Deux fragments d'amphore régionale à engobe blanc (pâte brune à cœur noir) et de trois NR d'une amphore Dr. 20 de Bétique dont un départ d'anse.

2 NR de *tegula*.

Datation : IIe-IIIe s.

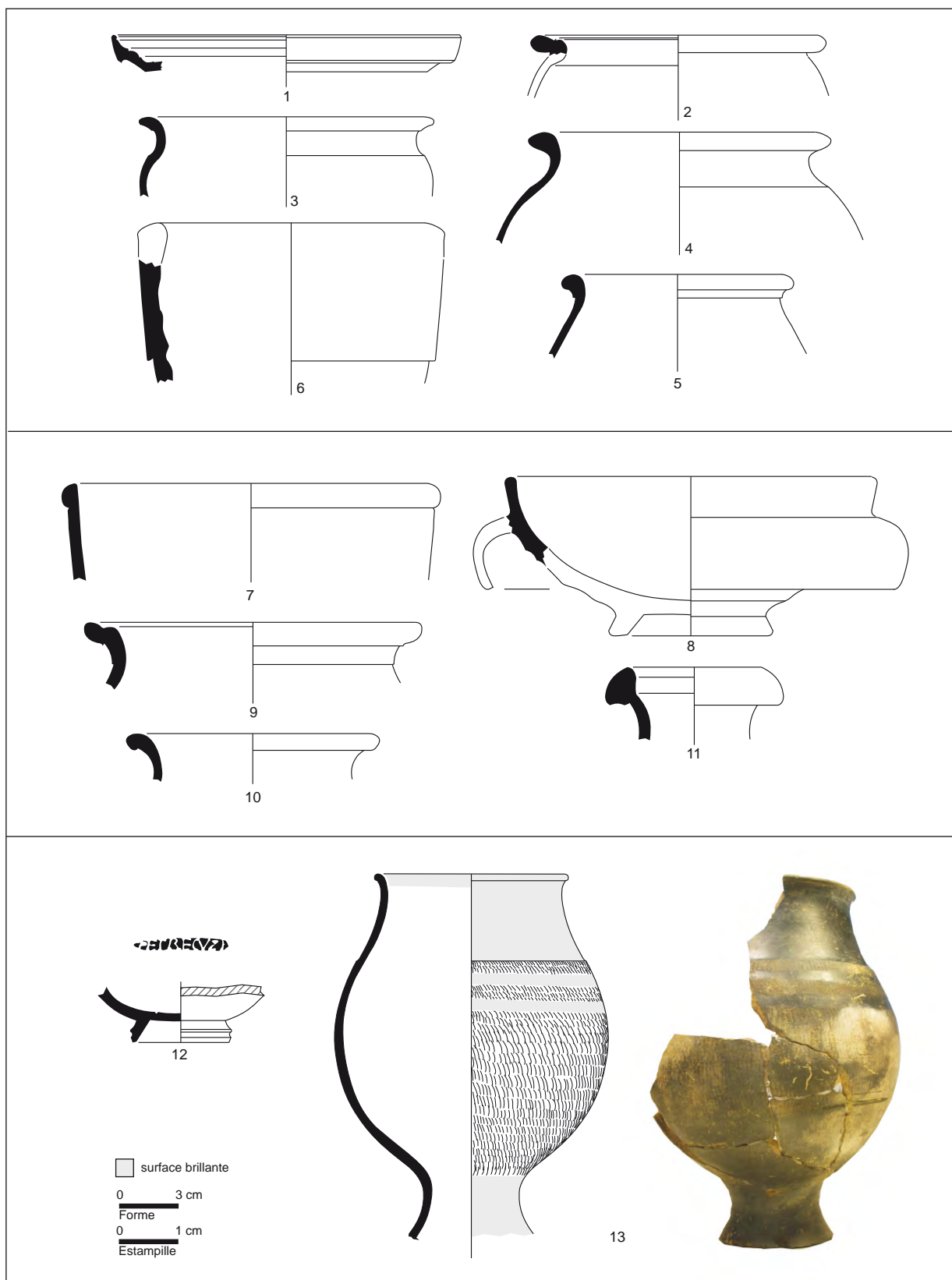


Fig. 8 : Céramiques antiques ; 1-6 : Tr. 1, F. 110 ; 7-11 : Tr. 3, F. 307 ; 12-13 : Tr. 5, F. 504 (Relevés, Dao et cliché, R. Delage-Inrap).

3.2 Les monnaies

Par P.-A. Besombes, SRA Bretagne

Poids des monnaies en grammes, l'orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire et le module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres (pour les imitations et certaines séries).

Nous indiquons le degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé	C 0 indéterminé
U 1 non à peu usé	C 1 non à peu corrodé
U 2 légèrement usé	C 2 légèrement corrodé
U 3 usé	C 3 corrodé
U 4 fortement usé	C 4 fortement corrodé
U 5 fruste	C 5 entièrement corrodé.

Tranchée 5, Fait 509.

République, as oncial (demi).

Tête de Janus *bifrons*

Proue de navire à droite.

(11,61 g. ; 1 h. ; 20 mm). U 5 ; C 1.

116/114-82 av. J.-C..

Tranchée 1, H. S.

Auguste (27 a. c. - 14 p. c.) (Tibère César), *semis*.

]ERAT[tête laurée à droite.

]ET[l'autel de Lyon.

(2,82 g. ; 6 h.). U 3 ; C 5.

RIC I^{er} 246, Lyon 13-14 ap. J.-C..

Tranchée 4, H.S.

Constantin I (306-337) ou Constant (337-350) (Theodora), *nummus*.

[FL MAX] THEO-DORAE AVG buste à droite.

PIETAS RO[MANA] +//TRP *Pietas* debout de face, regardant à droite, tenant un enfant dans ses bras.

(1,25 g. ; 1 h.). U 3 ; C 2.

RIC VIII 43, Trèves avant avril 340 (RIC VIII) ou 337 (D. Gricourt – J. Naumann – J. Schaub, *Le mobilier numismatique de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle)*. Fouilles 1978-1998, Paris, 2009).

Tranchée 4, H.S., moins 40 centimètres.

Tétricus I (271-274), antoninien (imitation radiée).

Tête radiée à droite.

EH-RI type *Hilaritas*.

(1,40 g. ; 8 h. ; 13,4/15 mm). U 3 ; C 1.

Atelier local, 275-283.

Tranchée 5, moins 20 centimètres.

Constant (337-350), *nummus*.

FL IVL CONSTANS AVG buste lauré, drapé et cuirassé vu de trois-quarts en avant à droite.

VIRTUS AVGG N//TRP soldat de face, tête à droite, tenant une haste de la main droite et s'appuyant sur un bouclier de la main gauche.

(1,54 g. ; 6 h.). U 1 ; C 1.

RIC VIII 77, Trèves avant avril 340 (RIC VIII) ou 339 (D. Gricourt).

Tranchée 5, H.S., moins 50 centimètres.

Louis XIV (1643-1715), liard.

]ROY DE[buste à droite.

Illisible.

(2,53 g.). U 5 ; C 2.

Type du Liard de France frappé de 1655 à 1658.

Tranchée 3, H.S.

Gaule, Coriosolites, statère de billon.

Tête humaine à droite.

Cheval androcéphale à droite.

(5,65 g. ; 3 h.). U 4 ; C 3.

LT J35 (classe IV de K. Gruel [?]).

Tranchée 3, H.S.

Auguste (27 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.) (Tibère César), *semis*.

]IMP[tête laurée à droite.

l'autel de Lyon.

(4,14 g. ; 2 h.). U 4 ; C 5.

RIC I² 246, Lyon 13-14 p. c.

Tranchée 1, H.S.

III^e République.

Cinq centimes type Dupuis, 1916.

(U 2 ; C 1).

Tranchée 1, H.S.

Napoléon III (1852-1870).

Vingt centimes argent.

(U 5 ; C 1).

Tranchée 5, fait 509, près du regard.

Philippe IV (12845-1314), double tournois.

PHILIP[PVS REX] croix cantonnée d'un lis.

[MON DVPLEX REGAL] fronton de châtel tournois, annelé à sa base, sommé d'une croix et accosté de deux lis.

(1,23 g.; - [plié]). U 3 ; C 1.

Duplessis 229. 1^{ère} émission (septembre 1295-1303).

Tranchée 5, fait 509, moins 75 centimètres.

Constantin Ier (306-337) (*Urbs Roma*), *nummus*.

VRBS [ROMA] buste casqué à gauche.

// TR. P La louve et les jumeaux.

(1,71 g. ; 7 h.; 14,6/15 mm). U 2 ; C 2.

Atelier local, imitation de Trèves, après 336, RIC VIII 542.

Tranchée 5, fait 509.

Constantin Ier (306-337) (*Constantinopolis*), *nummus*.

CONSTAN-TINOPOLIS buste casqué lance sur l'épaule à gauche.

// TRP Victoire debout sur une proue à gauche, tenant une lance de la main droite, la main gauche appuyé sur un bouclier.

(2,86 g. ; 12 h.). U 2 ; C1.

RIC VII 563, Trèves 334-335.

Tranchée 5, fait 509, moins 40 centimètres.

Constantin Ier (306-337) (Constantin II), *nummus*.

FL CONSTANTINVS NOB CAES buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

// GLORIA EXERCITVS (1 étendard)

(1,63 g. ; 12 h.). U 2 ; C 4.

Atelier officiel indéterminé, 336-337.

Tranchée 5, fait 514, moins 50 centimètres.

Auguste (27 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.) (Tibère César) (??°), *semis*.

Tête à droite.

Illisible.

(3,74 g. ; -). U 5 ; C 3.

RIC I² 246, Lyon 13-14 p. c. (??)

3.3 Inscription du Val de Gravel

Par P. Poilpré

Support

L'inscription est conservée en réemploi dans le piédroit d'une ancienne grange (**cliché 7**). Le support de l'inscription est un élément d'architecture parallélépipédique en granite :

hauteur : 40 cm

largeur : 60 cm

épaisseur : 26 cm

En plus de la face inscrite, l'un des petits côtés a été aménagé. Ces deux faces sont reliées par une arête moulurée sur la quelle un visage stylisé est sculpté en ronde-bosse (**fig. 9**).

Il s'agit vraisemblablement d'un élément de piédroit gauche d'une ouverture ou d'un enfoncement (porte, fenêtre, niche, cheminée...).



Cliché 7 : L'inscription en réemploi depuis le sud (F. Leboulanger-Inrap, inv. 09 12 2013 2018).

Champ épigraphique

Le champ épigraphique est bien délimité par l'aménagement d'un cadre dessinant un rectangle régulier.

hauteur : 45 cm

largeur : 30 cm

Les quatre lignes qui composent l'inscription se développent dans quatre registres occupant chacun précisément un quart de la hauteur du champ.

Les lettres sont sculptées en relief. Elles mesurent entre 5,8 (l. 4) et 7,8 cm (l. 2) de hauteur. Bien que le champ épigraphique soit complet, une partie de l'inscription est partiellement voire totalement effacée.



Fig. 9 : Relevé de l'inscription du Val de Gravel (Relevé et Dao P. Poilpré-Inrap).

Écriture épigraphique

L'écriture de l'inscription est irrégulière. Elle utilise de très nombreuses hampes verticales, particularité qui tend à l'associer à une écriture gothique. Cependant, elle n'en possède pas les brisures caractéristiques. Par ailleurs, certaines lettres – comme le M de la ligne 3 dont les hampes latérales sont presque courbes – évoquent des écritures plutôt romanes. Enfin certains signes ou lettres – comme le septième caractère de la ligne 3 – sont obscurs. *In fine*, il pourrait s'agir d'une écriture gothique mal maîtrisée et assez maladroite. Nous n'en connaissons pas de semblable en Bretagne.

Transcription

LEXVIO' LE +[..]
 D* UD +IN++N
 M*V+IIIG XXI
 PNCEDIST N'ST FCIIT

Commentaires

Le texte est trop incomplet et la lecture de certaines lettres trop incertaine

pour proposer un développement de cette inscription. Nous pouvons toutefois faire quelques remarques.

- 1. 1 : Les lettres de cette ligne sont celles qui ont été réalisées avec le plus de soin et qui sont les plus identifiables. Nous sommes donc certains de leur transcription et pourtant nous ne pouvons la déchiffrer. Il pourrait dès lors s'agir d'un nom propre sans doute latinisé où le second « le » appellerait un surnom en fin de ligne, aujourd'hui effacé. Une phrase commençant par le mot « *lex* » (lois) est également possible mais moins probable.

- 1. 2 : Le premier mot est réduit à sa lettre initiale, un D majuscule. Il pourrait s'agir de *dominus* (seigneur). Il qualifierait alors la personne de la première ligne. Les deux lettres qui suivent, U et D, sont à développer ensemble puisque celle qui les succède est sans aucun doute une majuscule. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à identifier le ou les mots qu'elles abrègent. La fin de la ligne est illisible ; seulement pouvons-nous y distinguer au moins un « N ». Au vu de la ligne suivante, ce dernier correspond probablement à la dernière lettre d'un « an » français ou d'un « *anno* » latin abrégé.

- 1. 3 : La présence certaine d'un M, d'au moins un X et de plusieurs hastes uniques signale assurément une date. L'inscription est corrompue juste après le M, ce qui rend l'identification de cette date incertaine. Cependant, la lettre qui suit immédiatement le M devait probablement être un V car son jambage supérieur gauche se brise vers la gauche, à l'instar du quatrième caractère de la ligne 1. Il ne reste de la troisième lettre que la partie inférieure ; il pourrait s'agir d'un simple I ou plutôt d'un C tant la hampe fléchit vers la droite. Les trois hastes suivantes ne seraient alors que de simples I. Les compositions obtenues, « MVIII(I) » ou « MVCIII », correspondent à des façons fautive mais habituelles d'écrire les dates à la fin du Moyen-Age et doivent être lues 1503 ou 1504. Cette date serait suivie par un caractère étrange que nous avons transcrit par G, lettre qui s'en approche le plus, et par « XXI » (21). Toutefois le retour d'un nombre juste après la date nous étonne et nous conduit à proposer une autre hypothèse dans laquelle le « 21 » appartiendrait à la date. Il en constituerait alors la fin car le caractère suivant est indubitablement un P ne pouvant entrer dans la composition d'une date. Or l'observation de l'inscription n'exclut pas que les trois hastes suivant la lettre tronquée et interprétées comme trois I ne soient en fait les hampes d'un E et d'un N. La date serait alors 1521 où « cent » serait écrit en toute lettre et terminé par le caractère mystérieux en place d'un T : « M V CEN? XXI ». Il s'agit là aussi d'un type de composition des dates rencontré à cette époque.

- 1. 4 : Les lettres de la dernière ligne sont très rapprochées les unes des autres, plusieurs entrant même dans des ligatures. Le procédé est tellement utilisé que nous ne sommes même pas certains du nombre de lettres véritablement représenté. Nous ne proposerons donc pas de développement pour cette ligne mais nous remarquerons toutefois que le dernier mot se termine assurément par « IT », désinence du parfait latin à la troisième personne du singulier. Il est courant qu'une inscription médiévale en latin se termine par un verbe conjugué à cette personne et à ce temps : l'inscription parle au lecteur, elle lui indique ce qu'une personne dont elle porte l'identité a réalisé. Le verbe le plus fréquemment utilisé est alors « faire », dans des formules comme « *hoc fecit* » (« a fait cela ») ou « *me fecit* » (« m'a fait », lorsque c'est tout le monument portant l'inscription qui parle). Ici, le dernier mot ressemble à « *fecit* » mais comportent trop de hastes pour lui être associé. Il doit s'agir d'un autre verbe dont le complément occupe la première partie de la ligne.

Sans que nous puissions préciser davantage son contenu, il nous semble que cette inscription contient au moins quatre éléments : l'identité d'une personne, son action, l'objet et la date de cette action. Il s'agit d'une composition courante du deuxième type d'inscription le plus répandu au Moyen-Age, la

signature d'un commanditaire ou d'un artiste (le premier étant l'épithaphe). Nous trouvons par exemple une telle inscription à une trentaine de kilomètre de Corseul, à Irodouër en Ille-et-Vilaine. Elle date également de la première moitié du XVI^e siècle, son support est lui aussi un élément de piédroit, mais son texte est en français et son écriture un gothique bien plus régulier (**fig. 10**). Voici sa transcription et son développement :

LAN*MIL*V*CES
RTR*ET*VI*FUT
FAITE*CETE*MES
ON*DE*P*RO*UGER

L'an mil V ce(n)s {r}tr(ente) et VI fut faite cete meson de P(ierre) Rouger



Fig. 10 : Inscription du Pot-Blé à Irodouër (35) (clichés de l'Inventaire général du patrimoine culturel).



Conclusion

La lecture de cette inscription s'avère très malaisée : l'écriture est maladroite, le texte partiellement corrompu et le contexte précis d'origine inconnu. Par conséquent, son déchiffrement est incertain. Malgré tout, et notamment grâce à des comparaisons avec d'autres exemples régionaux, nous pensons qu'il peut s'agir de la signature du commanditaire de la construction d'un bâtiment, peut-être de sa propre maison, au début du XVI^e siècle. Elle paraît écrite au moins partiellement en latin, ce qui à cette époque, devait ajouter au bâtiment qui la portait un certain prestige.

4 Synthèse et conclusions

4.1 Organisation, état de conservation et datation des vestiges

Malgré une localisation de l'intervention en limite sud de la ville antique, toutes les tranchées ont livré des occupations de l'époque gallo-romaine, souvent assez dégradées. Les maçonneries sont généralement épierrées jusqu'à leur radier de fondation et aucun sol de circulation, associé aux constructions, n'a été retrouvé. Manifestement, ce secteur de *Fanum Martis* a subi un arasement important.

Les occupations s'organisent autour de deux axes de circulation dont le croisement s'opère dans la parcelle 515, contiguë à l'intervention (**fig. 11**). Le principal apport réside en effet dans la découverte d'un axe est-ouest inattendu, à la différence du segment de la rue H. Le statut de ce nouveau *decumanus* reste à conforter, mais certains indices amènent à privilégier la piste d'une rue importante, malgré une largeur réduite (3 m), plutôt que celle d'une simple desserte interne d'un ilot (cf *infra*).

A l'angle nord-est du croisement, le diagnostic démontre l'existence d'un grand bâtiment aux soubassements maçonnés et agglomérés au mortier de chaux, bâtiment qui se prolonge hors de l'emprise sondée (parcelle 459). La largeur des tranchées de fondation (0,60/0,65 m) et des plots de murs en place illustrent une construction soignée. Quelques fragments de pilettes et de béton de tuileau tendent à prouver l'existence d'une salle chauffée par le sol, voire d'un petit ensemble thermal privé. Malgré un plan très incomplet, ces indices invitent à restituer une *domus* séparée de la rue H à l'ouest par une cour. Quelques éléments des tranchées 4 et 5 (fosses, trous de poteau, sablière...) soulignent en outre que cette *domus* pourrait succéder à une occupation qui n'a pu être caractérisée dans le cadre de l'intervention.

Une autre construction est pressentie au sud la rue est-ouest. Les aménagements s'y rapportant sont cependant fragiles et très dégradés. Surtout, leur orientation n'obéit pas à la direction de la rue decumane, peut-être en raison de la topographie naturelle du terrain. Ils n'autorisent pas non plus à proposer une esquisse de plan ou une interprétation organisationnelle sur une surface ouverte aussi réduite.

Aucun édifice n'a été repéré à l'ouest du *cardo* H, c'est-à-dire en façade de l'ilot de la Châtaigneraie. Seules des structures en creux, fosses ou fossés, sont à mentionner. C'est également le cas au sud-est de la rue, même si certains linéaments peuvent correspondre à des murs entièrement démontés. Cette absence manifeste de construction peut annoncer le passage à un milieu faiblement urbanisé, voire rural.

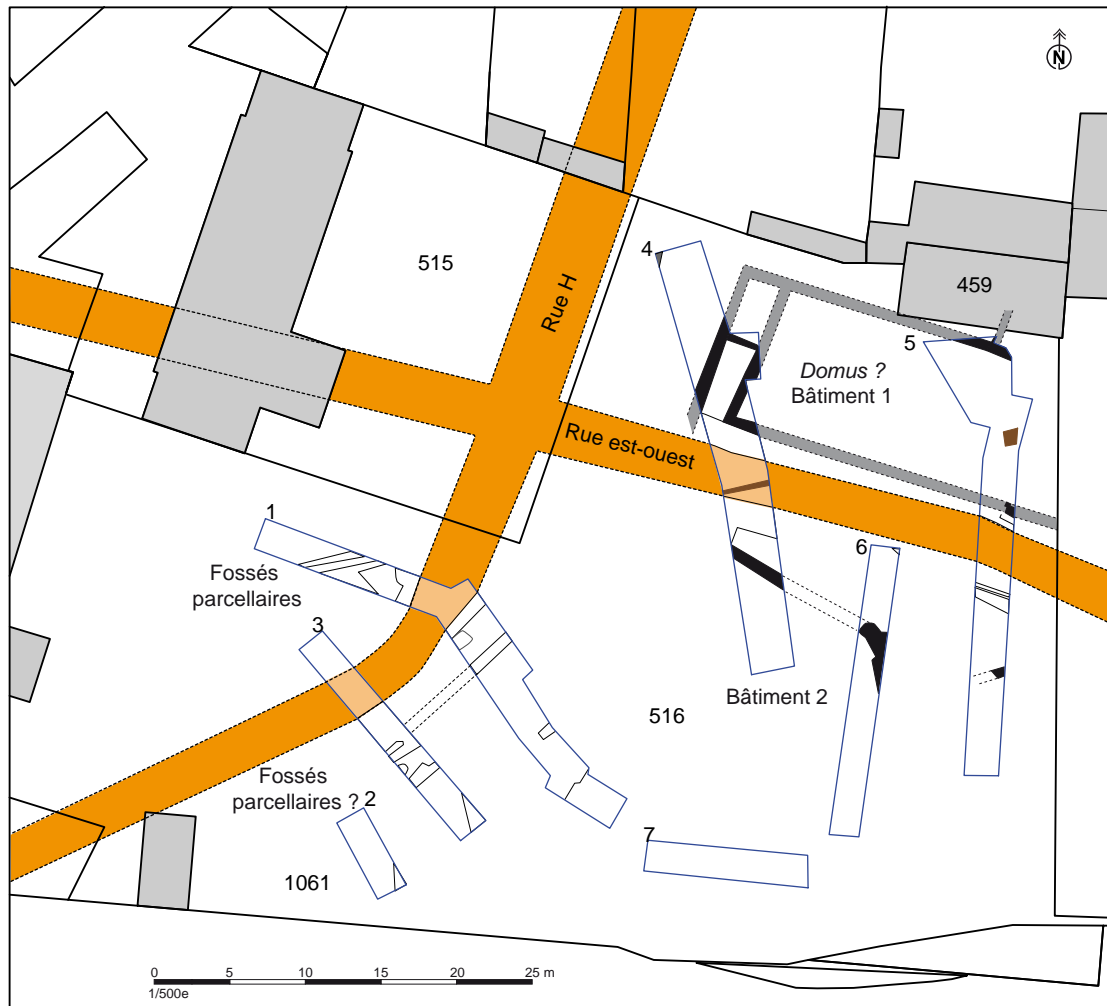


Fig. 11 : Organisation présumée de l'occupation gallo-romaine autour des deux axes viaires (Dao R. Ferrette-Inrap).

4.2 Intégration des vestiges au sein de la trame viaire antique de Corseul

La rue cardinale rencontrée dans le cadre de l'intervention correspond bien à la rue H qui est barrée plus au nord par la composition monumentale interprétée comme le *forum* de *Fanum martis* (Chevet et al. 2002, 2009). La superposition des vestiges avec la trame viaire restituée par H. Kérel, à partir des opérations de terrain ou des résultats des prospections aériennes, est assez cohérente (fig. 12). Sa largeur de 3,50 m est dans la norme des cardines abordées en fouille. La chaussée A, dont la structure était complètement démontée sur le site de Monterfil II, se poursuit au moins jusqu'à la hauteur du Cabinet Médical où elle affiche alors une largeur de 3,50 m (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 82). La rue B a été étudiée seulement dans le cadre de la fouille programmée de Monterfil II. Très dégradée, sa largeur est estimée à 3,50 m, fossés bordiers non compris (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 82-83). On peut également citer l'unique tronçon de la rue C, étudié par F. Fichet de Clairfontaine en 1984 lors de l'opération de sauvetage de Monterfil I. Cet axe dispose de nouveau d'une largeur maximale de 3,60 m au sud de la rue decumane n° 4 (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 83). Seul le *cardo* I, dégagé sur le site de la Salle-des-Fêtes, offre une dimension légèrement supérieure et de l'ordre de 4,20 m (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 83-84).

L'information la plus intéressante réside dans le changement de trajectoire de la rue H au sud-ouest de la parcelle 516. Comme indiqué *supra*, elle peut s'expliquer par le cadre topographique, mais rien n'interdit de penser que cette nouvelle orientation marque la limite entre le maillage urbain orthogonal et le

monde rural. Le diagnostic ne permet pas de trancher entre ces deux hypothèses, d'autant que le segment méridional de la rue G, abordé en 1994, ne montre aucun changement de trajectoire (fig. 12).

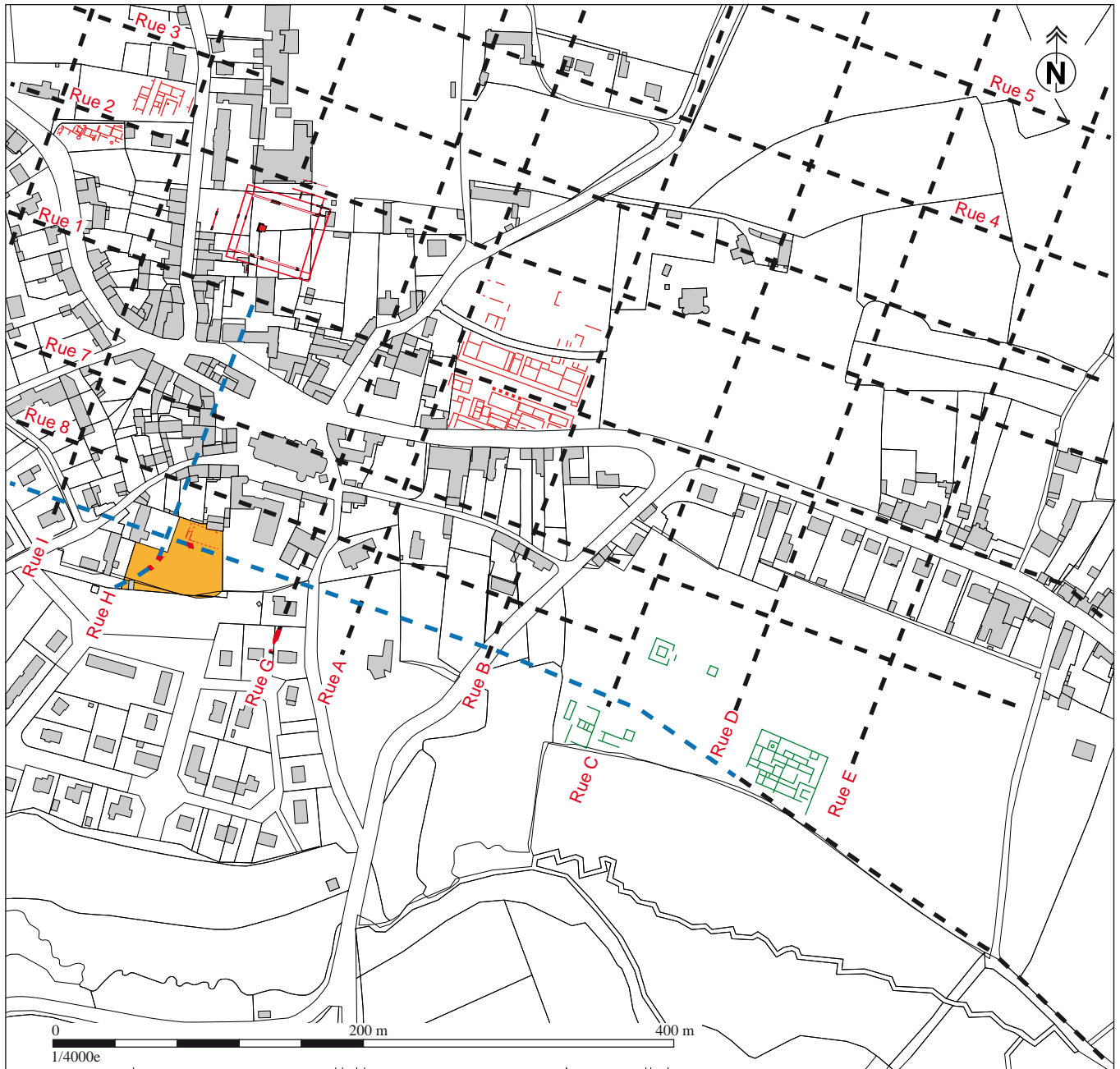


Fig. 12 : Report des principaux vestiges rencontrés (segments de rue et bâtiment 1) sur le plan de la ville antique. En bleu, les rues concernées par l'intervention (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet et al. 2002).

La bande de roulement de l'axe est-ouest comporte *a priori* une largeur de 3 m. Cette dimension est très nettement inférieure à celle du troisième état de la rue 1 de la réserve de Monterfil II qui est de 7 m. Elle est aussi plus petite que les largeurs relevées pour les rues 2 à 4 qui s'inscrivent entre 4 et 6,50 m (Bizien-Jaglin et al. 2002, p. 79-80). Ce constat plaide en faveur d'un axe peu important et renforce la piste d'une desserte interne de l'îlot de Lessard. Les deux états de circulation observés sont en outre assez légers et ne reposent pas sur un puissant radier, mais sur une couche de terre ou de boue pour le plus récent. Là encore, cette mise en œuvre appuie la théorie d'une rue secondaire.

Cependant, outre le fait que la séquence stratigraphique de la chaussée n'est sans doute pas conservée dans son intégralité, l'examen du plan restitué de la trame viaire permet d'avancer une seconde proposition tout aussi crédible. De toute évidence, ce nouvel axe de circulation est-ouest ne peut correspondre à la rue n° 8, dont l'existence repose sur une observation ponctuelle, à la faveur d'un curage d'un fossé le long de la parcelle AB 374. L'écart entre les deux trajectoires restituées est en effet trop grand pour entraîner une confusion.

Par contre, la prolongation vers l'est du segment dégagé souligne à l'évidence qu'il pourrait se raccorder à un axe repéré lors d'un survol aérien en 1991 à la hauteur du Clos-Julio (**fig. 12**). Ce dernier affiche une direction qui s'écarte nettement de la trame orthogonale et semble avoir survécu jusqu'à nos jours sous forme de limite parcellaire. Il se superposerait surtout à un vaste ensemble architectural, ce qui amène H. Kerébel à privilégier l'hypothèse d'une voie assez tardive, permettant de gagner depuis le sud-est les limites de l'espace urbain du Bas-Empire (Bizien-Jaglin et *al.* 2002, p. 110-111). Cette suggestion garantirait d'une part que le segment retrouvé appartient bien à un axe majeur de Corseul, d'autre part que le quartier de Lessard serait encore intégré dans le tissu urbain du Bas-Empire. Elle tendrait aussi à expliquer la faible épaisseur stratigraphique de la chaussée si celle-ci apparaît tardivement. On terminera sur le sujet en indiquant que les 5 monnaies de Constantin I (306-337) ou de Constant (337-350) retrouvées, notamment à la hauteur de la tranchée 5 (remblai 509), confirment une fréquentation du secteur à une époque tardive. Le cadre de l'intervention ne permet néanmoins pas caractériser celle-ci. Exprime-t-elle un maintien de l'occupation ou une simple circulation de personnes le long d'un axe viaire, encore utilisé pourquoi pas pour le transport des matériaux prélevés dans les constructions adjacentes ?

La reconnaissance d'une probable nouvelle rue est-ouest amène aussi à discuter de la réalité de la rue 8 ou du moins de son statut. En effet, la surface de circulation décrite par H. Kerébel peut correspondre à un axe secondaire, voire à un tout autre aménagement (cour...), hypothèse envisagée d'ailleurs par celui-ci (Bizien-Jaglin et *al.* 2002, p. 81). Il faudrait alors fixer la limite nord du quartier de Lessard et des îlots limitrophes à la hauteur de la rue 7. Le tronçon dégagé dans le cadre du diagnostic constituerait la limite méridionale de ces *insulae*. Cette théorie met en exergue des quartiers de dimension nord-sud équivalente (supérieure à 80 m) à celui de la rue du Temple de Mars, par exemple, qui intègre la partie sud de la réserve de Monterfil II. Malgré de légers décalages, dus sans doute à des problèmes de restitution de la trame viaire ou de positionnement du site de Monterfil II sur le cadastre, la projection apparaît assez convaincante (**fig. 13**).

Elle tend à réfuter l'existence de la rue 8 ou à lui attribuer un rôle secondaire au sein de la trame viaire. Elle pose en retour le problème de l'apparition de la nouvelle rue, dénommée dorénavant 9, puisque que celle-ci s'intégrerait parfaitement dans le maillage orthogonal et participerait bien de la définition initiale du cadre urbain de *Fanum Martis*. Plusieurs céramiques soulignent d'ailleurs une occupation remontant au moins à la première moitié du Ier siècle. Dans ce cas, la rue 9 apparaîtrait au début du Haut-Empire et serait encore utilisée à une époque tardive. Elle pourrait aussi matérialiser la limite méridionale du cadre urbain au Haut-Empire.

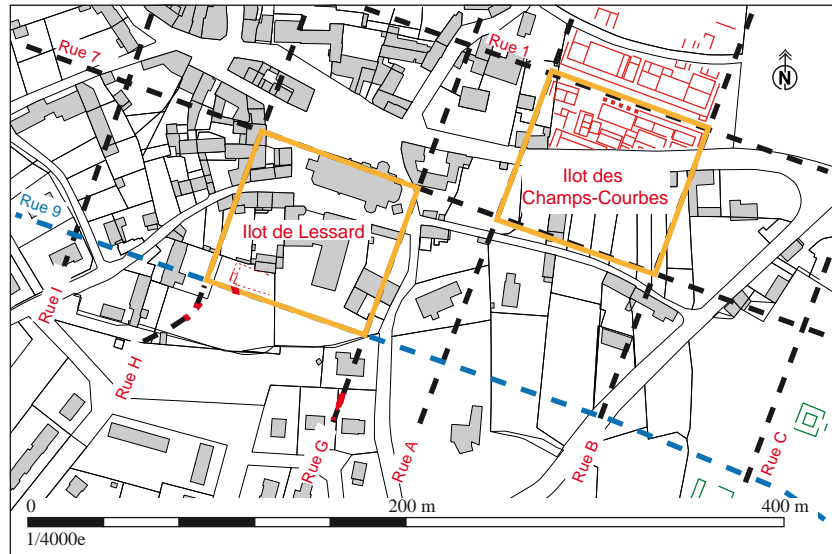


Fig. 13 : Comparaison en jaune de la taille de l'îlot de Lessard avec celui des Champ-Courbes en faisant abstraction de la rue 8 (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet et al. 2002).

4.3 Conclusion

Le diagnostic du Val de Gravel est très positif. Il a conduit à la découverte de plusieurs aménagements gallo-romains. Si leur conservation est assez moyenne et ne justifie aucunement une conservation *in situ*, leur intérêt scientifique apparaît remarquable et a été démontré dans les paragraphes précédents. La découverte d'une probable nouvelle rue decumane a ainsi amené à évoquer plusieurs pistes de recherches à même de faire progresser les connaissances sur la ville antique de Corseul, en particulier sur la mise en place et l'extension de sa trame viaire. Le nombre non négligeable de monnaies du Bas-Empire sur une surface d'étude aussi restreinte pourrait aussi signaler la persistance de l'occupation jusqu'à une époque tardive.

Bibliographie

Bizien-Jaglin et al. 2002 : BIZIEN-JAGLIN (C.), GALLIOU (P.), KEREBEL (H.), *Côtes d'Armor 22, Carte archéologique de la Gaule*, Les Belles-Lettres, Paris, 2002, 406 p.

Chevet et al. 2002 : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), PITHON (M.), Corseul – *L'école, DFS de diagnostic archéologique*, SRA Bretagne, 2002.

Chevet et al. 2009 : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), MALIGORNE (Y.), Découverte d'un espace public à Corseul (Côtes-d'Armor). *La place du forum ?*, *Aremorica*, 3, 2009, p. 113-142.

Ferrette 2003 : FERRETTE (R.), *La céramique gallo-romaine du site de Monterfil II à Corseul (Côtes-d'Armor). Etudes d'ensembles de l'époque augustéenne au début du IVe s.*, Montagnac, 2003.

Ferrette 2012 : FERRETTE (R.), Corseul- Le Chemin du Ray, RFO de diagnostic archéologique, SRA Bretagne, Rennes, 2012, 63 p.

Kerébel 1995 : KEREBEL (H.), *Corseul, Maison Hervé*, rapport de fouille de sauvetage, SRA Bretagne, 1995.

Kerébel 2001 : KEREBEL (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, MSH, Paris, 2001, 252 p. (Document d'Archéologie Française 88).

Le Cloirec 2003 : LE CLOIEC (G.), *Corseul (Côtes d'Armor), Rue de Gravel (parcelles YH, n° 67 et n° 68)*, DFS de sondages archéologiques, Rennes, SRA Bretagne, 2003, 7 p., 6 fig.

[NoTS] : HARTLEY (B. R.), DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An index of makers' Stamps & Signatures on gallo-roman Terra Sigillata (Samian Ware)*, Londres, 9 vol.

Provost et al. 2010 : Provost (A.), Mutarelli (V.), Maligorne (Y.), Corseul, *Le monument romain du Haut-Bécherel. Sanctuaire public des Coriosolites*, PUR, 2010, 249 p.

Sellès 2001 : SELLES (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays cernate, catalogue typologique*, Chartres, 2001 (*Revue Archéologique du Centre de la France*, Suppl. 16).

Vitruve : Vitruve, Perrault (C.), Picon (A.) (éd.), *Les dix livres d'architecture*, traduction intégrale de Claude Perrault, 1673, Poitiers, 1995, 344 p. (bibliothèque de l'Image).

Liste des figures et clichés du rapport

Liste des figures

- Fig. 1 :** Localisation en rouge de l'intervention par rapport à la trame urbaine de Corseul et au cadre topographique (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001).
- Fig. 2 :** Emprise du diagnostic par rapport à la trame viaire et localisation des principales opérations archéologiques périphériques (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 3 :** Implantation des tranchées de sondage en fonction du passage supposée de la rue H et des contraintes topographiques (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 4 :** Plan simplifié des vestiges découverts lors de l'intervention et replacés sur le fond cadastral communal (Dao R. Ferrette, levé topographique V. Pommier-Inrap).
- Fig. 5 :** Plan des deux axes de circulation découverts et des aménagements qui les bordent (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 6 :** Plan des aménagements attribués à des constructions (Dao R. Ferrette-Inrap) ;
- Fig. 7 :** Fossés et fosses repérés lors du diagnostic (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 8 :** Céramiques antiques ; 1-6 : Tr. 1, F. 110 ; 7-11 : Tr. 3, F. 307 ; 12-13 : Tr. 5, F. 504 (Relevés, Dao et cliché, R. Delage-Inrap).
- Fig. 9 :** Relevé de l'inscription du Val de Gravel (Relevé et Dao P. Poilpré-Inrap).
- Fig. 10 :** Inscription du Pot-Blé à Irodouër (35) (clichés de l'Inventaire général du patrimoine culturel).
- Fig. 11 :** Organisation présumée de l'occupation gallo-romaine autour des deux axes viaires (Dao R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 12 :** Report des principaux vestiges rencontrés (segments de rue et bâtiment 1) sur le plan de la ville antique. En bleu, les rues concernées par l'intervention (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet *et al.* 2002).
- Fig. 13 :** Comparaison en jaune de la taille de l'îlot de Lessard avec celui des Champ-Courbes en faisant abstraction de la rue 8 (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Kerébel 2001 et Chevet *et al.* 2002).

Liste des clichés

- Cliché 1 :** Vue depuis le sud-ouest du cailloutis de circulation de la rue H à la hauteur de la tranchée 1. Sur la droite du cliché se devine le creusement 107 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 12 2013 2033).
- Cliché 2 :** Vue depuis l'est de la rue decumane de la tranchée 4 percée par la conduite moderne. Au nord de celle-ci, on distingue le radier de quartzite du second état et au sud le cailloutis le plus ancien bordé par le creusement 412 (R. Ferrette-Inrap, inv. 06 12 2013 2006).
- Cliché 3 :** Vue rapprochée de la face sud du soubassement 501. On observe des traces de joints au fer sur la droite de la mire (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2066).
- Cliché 4 :** Vue depuis le sud-ouest du creusement linéaire 506 et de la fosse 503 (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2071).
- Cliché 5 :** Vue depuis le nord-ouest du soubassement 508. A sa droite, le creusement 510 et au premier plan, un reste du remblai 509. La couche jaune en coupe appartient à une conduite récente (R. Ferrette-Inrap, inv. 10 12 2013 2053).
- Cliché 6 :** Vue depuis le sud-est de l'empierrement 605 (R. Ferrette-Inrap, inv. 09 12 2013).
- Cliché 7 :** L'inscription en réemploi depuis le sud (F. Leboulanger-Inrap, inv. 09 12 2013 2018).

III. Annexes

1 Inventaire des structures

N° Tranchée	Profond. en mètre	N° fait	Nature	Largeur en mètre	Longueur en mètre	Profond. en mètre	Remarques	Mobilier
1	0,55 /0,75	101	Fossé	0,40			Fossé nord-est/sud-ouest arasé	
		102	Fossé	0,50			Fossé nord-est/sud-ouest avec TCA en surface	1 tesson GR
		103	Fossé	> 0,60			Fossé sud-est/nord-ouest se greffant sur 102, limon brun et TCA en surface	Dressel 20 au décapage
		104	Fossé	1/1,50			Fossé bordier ouest de la rue H	Céramiques GR
		105	Rue	3,5			Rue nord-est/sud-ouest H	Céramiques GR au nettoyage
		106	Fosse	> 1,10	> 1,70		Fosse se prolongeant dans la berne nord. Limon brun avec rares TCA en surface	
		107	Fossé	0,80			Fossé bordier est de la rue H. TCA et pierres en surface	Céramiques GR au nettoyage
		108	Sol	-			Sol de plaquettes de schistes et galets de rivière	
		109	Fossé	0,70			Fossé nord-est/sud-ouest	
		110	Fosse	-			Fosse se prolongeant dans la berne nord. TCA à plat et pierres en surface	
		111	Fossé ?	> 1			Fossé nord-est/sud-ouest. Limon brun et TCA en surface	
2	0,45/0,60	201	Fossé ?	-		Fossé nord/sud en partie dégagé	Céramiques GR au décapage	
		202	Fosse	-		Fosse quadrangulaire (?) en partie dégagée. TCA en surface		
3	0,40/0,60	301	Fossé ?	-		Fossé nord-sud en partie dégagé. TCA en surface		
		302	Fossé	0,50/0,80		Fossé nord-est/sud-ouest. Limon brun en surface		
		303	Fosse ?	> 0,55	> 0,65		Fosse en partie dégagée	1 tesson GR au décapage
		304	Fossé	0,55			Fossé nord-est/sud-ouest. Limon brun en surface	
		305	Fossé ?	3 m			Fossé ou ensembles de fossés parallèles à la rue H	Céramiques GR au nettoyage
		306	Rue	3,5 m			Rue nord-est/sud-ouest H	
		307	Fossé	-			Limite fossoyée ouest de la rue H. Seul le bord oriental a été mis en évidence	Céramiques GR au nettoyage Pipe en terre blanche
4	0,60/0,70	401	Fossé ?	-		Fossé nord-sud en partie dégagé.		
		402	Sol	0,40	0,50		Sol de galets et blocs de quartz émoussés	
		403	Mur	0,65			Mur nord-est/sud-ouest démonté	
		404	Mur	0,60			Mur nord-est/sud-ouest en partie démonté	
		405	TP	0,25			Limon brun en surface	
		406	TP	0,20	0,30		Limon brun et os en surface	
		407	Sablière	0,30	1,40		Creusement nord-ouest/sud-est avec extrémité au nord-ouest	
		408	Mur	0,65			Retour récupéré à M. 404. Terre brune et mortier en surface	Céramiques GR au nettoyage
		409	Fosse	> 0,85	> 1,30		Fosse parallèle à M. 404 avec tuiles de chant	1 tesson au nettoyage
		410	Fossé ?	1,90			Fossé ou ensemble de fossés parallèle à la rue 411	Céramiques GR au nettoyage
		411	Rue	3			Rue cardinale. 2 états perçus	Céramiques GR au nettoyage
		412	Fossé ?	2			Fossé ou ensemble de fossés parallèle à la rue 411	Céramiques GR au nettoyage
		413	Fossé ?	> 0,45			Fossé ou mur démonté et perpendiculaire à 412. En partie dégagé	
		414	Mur	0,65				
		415	Mur	0,40			Mur nord-ouest/sud-est	
5	0,25/0,50/ 1,20	501	Mur	0,60			Mur nord-ouest/sud-est apparaissant à -25 cm sous la surface actuelle	
		502	Mur	0,60 ?			Refend perpendiculaire à M. 502	
		503	Fosse	> 0,60	1,60		Fosse comblée de matériaux de démolition. En partie dégagée	
		504	Fosse	> 1,40	> 1,90		Fosse aux contours diffus. En partie dégagée	Céramiques GR au nettoyage
		505	Tranchée	0,60			Tranchée de récupération du mur M. 505	Céramiques GR au nettoyage
		506	Fossé ?	0,65			Creusement linéaire nord-est/sud-ouest	
		507	Fosse	0,70	2,30		Fosse en partie dégagée. TCA et pierres en surface	
		508	Mur	0,65			Mur nord-ouest/sud-est. Présence de mortier de tuileau	
		509	remblai	-	-		Remblai de démolition antique	Céramiques GR, monnaies IVe, TCA, béton de tuileau
		510	Fossé	0,50			Fossé nord-est/sud-ouest	
511	Fosse	> 0,65	-		Fosse en partie dégagée. Coupée par 507			
512	Fossé	0,65/0,80			Fossé nord-est/sud-ouest			
513	Fosse	> 1	2,40		Fosse ou puits à eau antérieure à 515			
514	Fossé	> 0,75			Fossé nord-est/sud-ouest. En partie dégagé. Ossements en surface			
515	Mur ?	-			Fondation de quartzite. Postérieure à 513			

6	0,80	601	Fossé ?	-	-		Fossé nord-ouest/sud-est en partie dégagé	
		602	Fosse	> 0,90	> 1		Fosse en partie dégagée. Nombreux ossements d'animaux.	
		603	Fosse	1,10	> 1,02		Fosse en partie dégagée.	
		604	Sol	0,60	1,60		Lambeau de sol en schiste	
		605	Radier ?	> 1,70			Empierrement nord-ouest/sud-est en partie dégagé	
		606	Fosse à chaux	> 0,40	1,15		Fosse en partie dégagée.	
7	0,70	701	Fosse	> 0,90	2,55		Fossé en partie dégagée	Céramiques GR au décapage

2 Inventaire du mobilier

Catégorie	Type	NR	Réf. Archéo.
Faune		1	Tr. 3, F. 307, nettoyage (pipe contemporaine)
Faune		3	Tr. 1, F. 110
Faune		1	Tr. 5, F. 509
Métal	Alliage cuivreux	1	Tr. 3, HS
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 1, F. 104, nettoyage
Métal	Métal ferreux	4	Tr. 1, F. 105, nettoyage (rue H)
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 1, F. 108/109, décapage
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 5, F. 509
Métal	Métal ferreux	2	Tr. 3, F. 306, nettoyage
Métal	Métal ferreux	2	Tr. 4, F. 411, nettoyage
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 1, F. 107, nettoyage
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 7, F. 701, décapage
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 4, F. 404
Métal	Métal ferreux	1	Tr. 3, F. 305, nettoyage
Métal	Métal non ferreux (Plomb)	1	Tr. 5, F. 509 (fusaïole gallo-romaine)
Minéral	Pierre	1	Tr. 1, F. 104, nettoyage
Terre crue	Torchis	1	Tr. 1, décapage
Terre cuite	Céramique	15	Tr. 1, F. 107, nettoyage
Terre cuite	Céramique	1	Tr. 1, F. 101, décapage
Terre cuite	Céramique	3	Tr. 1, F. 103, décapage
Terre cuite	Céramique	16	Tr. 1, décapage
Terre cuite	Céramique	12	Tr. 3, F. 307, nettoyage
Terre cuite	Céramique	6	Tr. 3, F. 305, nettoyage
Terre cuite	Céramique	1	Tr. 3, F. 303, décapage
Terre cuite	Céramique	21	Tr. 3, F. 306, nettoyage
Terre cuite	Céramique	5	Tr. 5, F. 509
Terre cuite	Céramique	1	Tr. 5, couche de démolition
Terre cuite	Céramique	14	Tr. 7, F. 701, décapage
Terre cuite	Céramique	22	Tr. 1, F. 110
Terre cuite	Céramique	7	Tr. 4, F. 410, nettoyage
Terre cuite	Céramique	2	Tr. 4, F. 408, nettoyage
Terre cuite	Céramique	1	Tr. 4, F. 409
Terre cuite	Céramique	3	Tr. 4, F. 403, décapage
Terre cuite	Céramique	3	Tr. 4, F. 404
Terre cuite	Céramique	3	Tr. 4, F. 402
Terre cuite	Céramique	5	Tr. 4, F. 411, nettoyage
Terre cuite	Céramique	17	Tr. 5, F. 504, nettoyage
Terre cuite	Céramique	5	Tr. 1, F. 105, nettoyage (rue H)
Terre cuite	Céramique	1	Tr. 5, F. 505, nettoyage
Terre cuite	Céramique	2	Tr. 2, F. 201, décapage
Terre cuite	Céramique	29	Tr. 1, f. 104, nettoyage
Terre cuite	TCA	1	Tr. 1, décapage
Terre cuite	TCA	5	Tr. 5, couche de démolition
Terre cuite	TCA	2	Tr. 7, F. 701, décapage
Lithique	Dallage	1	T. 5, F. 509

3 Inventaire des prises de vue

Date	N° cliché	Auteur	Sujet
04 12 2013	1994	R. Ferrette	Inscription médiévale en réemploi dans le mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
04 12 2013	1995	R. Ferrette	Inscription médiévale en réemploi dans le mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
04 12 2013	1996	R. Ferrette	Inscription médiévale en réemploi dans le mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
06 12 2013	1997	R. Ferrette	Murs démontés 403 et 404, fosse 409 depuis sud-ouest
06 12 2013	1998	R. Ferrette	Murs démontés 403 et 404, fosse 409 depuis sud-ouest
06 12 2013	1999	R. Ferrette	Détail mur 404 et fosse 409 depuis sud-ouest
06 12 2013	2000	R. Ferrette	Murs démontés 403 et 404, fosse 409 depuis sud-ouest
06 12 2013	2001	R. Ferrette	Chaussée 411 depuis sud-est
06 12 2013	2002	R. Ferrette	Chaussée 411 depuis sud-est
06 12 2013	2006	R. Ferrette	Chaussée 411 depuis sud-est
06 12 2013	2007	R. Ferrette	Chaussée 411 depuis sud-est
06 12 2013	2008	R. Ferrette	Détail chaussée 411 depuis sud-est
06 12 2013	2009	R. Ferrette	Chaussée 105 depuis sud
06 12 2013	2010	R. Ferrette	Chaussée 105 depuis sud
09 12 2013	2013	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2014	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2015	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2016	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2017	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2018	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2019	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2020	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2021	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2022	F. Le Boulanger	Détail inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2023	F. Le Boulanger	Relevé de l'inscription médiévale dans mur sud d'une ancienne grange (parcelle 458)
09 12 2013	2024	R. Ferrette	Empierrement 605 depuis sud-est
09 12 2013	2025	R. Ferrette	Empierrement 605 depuis sud-est
09 12 2013	2029	R. Ferrette	Ossements d'animaux dans la fosse 605 depuis sud
09 12 2013	2030	R. Ferrette	Chaussée 105 depuis sud
09 12 2013	2032	R. Ferrette	Chaussée 105 et fossé 107 depuis sud-est
09 12 2013	2033	R. Ferrette	Chaussée 105 et fossé 107 depuis sud
09 12 2013	2035	R. Ferrette	Empierrement 605 depuis sud-est
09 12 2013	2036	R. Ferrette	Empierrement 605 depuis sud-est
10 12 2013	2037	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis nord-ouest
10 12 2013	2038	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis nord-ouest
10 12 2013	2039	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis sud
10 12 2013	2040	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis sud
10 12 2013	2041	R. Ferrette	Détail face sud M. 501
10 12 2013	2045	R. Ferrette	Arase M. 501 et tranchée de récupération 505 depuis sud-est
10 12 2013	2049	R. Ferrette	Chaussée 306 depuis sud
10 12 2013	2050	R. Ferrette	Chaussée 306 depuis sud
10 12 2013	2051	R. Ferrette	M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis nord-ouest
10 12 2013	2052	R. Ferrette	M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis nord-ouest
10 12 2013	2053	R. Ferrette	Détail M. 508, remblai 509 depuis nord-ouest
10 12 2013	2054	R. Ferrette	Détail M. 508, remblai 509 depuis nord-ouest
10 12 2013	2060	R. Ferrette	Creusements 507 et 511 depuis sud-ouest
10 12 2013	2061	R. Ferrette	Creusements 507 et 511 depuis sud-ouest
10 12 2013	2065	R. Ferrette	M. 501 depuis sud-ouest
10 12 2013	2066	R. Ferrette	Face sud de M. 501
10 12 2013	2067	R. Ferrette	Face sud de M. 501
10 12 2013	2068	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis nord-ouest
10 12 2013	2070	R. Ferrette	Murs 501, 502 et tranchée de récupération 505 depuis nord-ouest
10 12 2013	2071	R. Ferrette	Fossé 506 et fosse 503 depuis sud-ouest
10 12 2013	2072	R. Ferrette	Fossé 506 et fosse 503 depuis sud-ouest
11 12 2013	2075	R. Ferrette	Détail enduit de tuileau sur M. 508 depuis sud
11 12 2013	2076	R. Ferrette	Détail enduit de tuileau sur M. 508 depuis sud
11 12 2013	2077	R. Ferrette	Stratigraphie berne est tranchée 5 à la hauteur de M. 508
11 12 2013	2078	R. Ferrette	Stratigraphie berne est tranchée 5 à la hauteur de M. 508
11 12 2013	2080	R. Ferrette	Détail arase de M. 508 avec tuileau et remblai 509 depuis nord-est
11 12 2013	2081	R. Ferrette	Détail arase de M. 508 avec tuileau et remblai 509 depuis nord-est
11 12 2013	2082	R. Ferrette	M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis sud-est
11 12 2013	2083	R. Ferrette	M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis sud-est
11 12 2013	2084	R. Ferrette	Détail M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis sud-est
11 12 2013	2085	R. Ferrette	Détail M. 508, remblai 509 et fossé 510 depuis sud-est

Chronologie

Antiquité romaine
Temps modernes

Sujets et thèmes

Habitat urbain, Rue,

Mobilier

Céramique, Matériaux
de construction, Objet
métallique, monnaie

Le diagnostic conduit au Val de Gravel a permis d'aborder un quartier méridional de la ville antique de Corseul, dans un secteur où les connaissances sont encore très lacunaires. L'opération conduite sur une superficie de 2 391 m² (section AB, parcelles 516 et 1061) s'inscrit essentiellement à l'intérieur de l'îlot de Lessard, délimité notamment par la cardine 8 au nord et la chaussée decumane H à l'est.

L'intervention a permis de retrouver la rue H, qui semble changer de direction dans la partie méridionale des terrains explorés. Ce changement pourrait s'expliquer par des contraintes topographiques ou par l'amorce de la sortie de la ville. Le principal apport réside dans la découverte d'un axe viaire est-ouest dont le croisement avec la rue H s'opère dans une parcelle contiguë à celles sondées. L'analyse montre que cette nouvelle rue n'est pas secondaire et qu'elle pourrait apparaître assez tôt. Elle remet aussi en question le statut, voire la réalité de la rue 8, observée très ponctuellement. Elle tend enfin à démontrer, grâce aux travaux antérieurs sur la taille des îlots antiques, que le quartier de Lessard serait limité au sud par ce nouvel axe. Ce dernier serait encore utilisé au Bas-Empire et rejoindrait une voie périurbaine tardive qui se superpose à des constructions gallo-romaines. On ajoutera qu'un vaste bâtiment, sans doute une domus, s'implante au croisement des deux rues abordées lors de l'opération.

Le mobilier céramique et numéraire confirme une occupation remontant aux premières décennies de notre ère et pouvant se prolonger jusqu'au milieu du IV^e siècle.